

GUIDE PRATIQUE DE RACCORDEMENT D'UNE INSTALLATION DE PRODUCTION BASSE OU HAUTE TENSION



Responsables du document :
Département Service Interventions Clientèles
Acheminement Gestion Investissements Raccordement Régulation

Mise en forme et diffusion :
Département Maintenance et Expertise Réseaux
Groupe Expertise Réseaux et Données

VERSION

Date	Réf.	Commentaires détaillés
JAN 18	JMB/RK	Création
AVRIL 22	MG/HD	- Révision complète du document. <ul style="list-style-type: none">• Déploiement des compteurs communicants.• Evolution des équipements réseaux.

JAN 2018	AVRIL 22 - MG : Révision complète du document	Rédacteur : Grégory MILLY	Approbateur : Gilles LECOUTURIER Hervé DESSAIGNES	Chef de groupe : Matthieu PARAGON
----------	---	------------------------------	---	--------------------------------------

SOMMAIRE

1. AVANT PROPOS	5
2. GÉNÉRALITÉS.....	7
3. INJECTION DE LA TOTALITÉ DE LA PRODUCTION	9
4. AUTOCONSOMMATION AVEC INJECTION DU SURPLUS	27
5. AUTOCONSOMMATION SANS INJECTION.....	39
6. SCHÉMAS CÂBLAGE PANNEAUX COMPTEURS	45

1. AVANT PROPOS

La loi 2000-108 du 10/02/2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité a donné la possibilité à tous les clients du réseau public de distribution électrique de devenir producteur d'énergie. Elle instaure le principe de l'obligation d'achat, transcrit dans les articles du code de l'énergie L314-1 et suivants. Les arrêtés fixent quant à eux le niveau de tarif d'achat et les conditions d'éligibilité.

La nouvelle norme NF C14-100 de juillet 2021 définit précisément la conception des branchements producteurs, en cohérence avec la loi citée précédemment et les arrêtés en vigueur en particulier celui du 09/06/2020. L'ordonnance du 27/07/2016 relative à l'autoconsommation, rectifiée par l'article 1^{er} de la loi n°2017-227 du 24/02/2017, définit et encadre le statut de l'autoconsommation totale ou partielle.

L'installation de production basse tension est composée de 2 parties:

- Le raccordement au réseau de distribution basse tension, défini par la NF C14-100,
- L'installation intérieure, définie par la norme NF C15-100.

En cas de raccordement HTA, le poste de transformation HTA/BT du client devra être conforme aux prescriptions de la norme NF C13-100.

2. GÉNÉRALITÉS

2.1. Principes généraux

Toute installation de production d'électricité, avec vente en totalité ou en autoconsommation avec ou sans injection, raccordée soit directement ou indirectement au réseau public de distribution doit être déclarée au préalable auprès du gestionnaire du réseau de distribution en utilisant le portail accessible sur le site:

www.strasbourg-electricite-reseaux.fr

L'énergie injectée ou soutirée est mesurée séparément au point de livraison. Un seul contrat de soutirage et/ou d'injection est admis par point de livraison. Toute installation de production doit être équipée d'un compteur communicant ou d'un compteur électronique.

Selon l'obligation réglementaire de la norme NF C14-100 et les principes décrits dans le présent document, il est demandé un Coupe-Circuit Principal Individuel (CCPI) de la production en limite de propriété et accessible depuis le domaine public.

Une protection de découplage, autorisée d'emploi par le distributeur selon la norme UTE C15-400 et le document de référence d'ENEDIS NOI-RES-10E, permet de déconnecter l'installation de production en cas de défaut sur le réseau de distribution. Cette fonction est souvent intégrée dans l'onduleur.

Toute nouvelle installation de production raccordée au réseau public de distribution nécessite la remise d'une attestation de conformité visée par le CONSUEL**, indépendamment de l'installation de consommation qui dispose déjà de sa propre attestation de conformité visée par le CONSUEL.

2.2. Types de raccordement

On dénombre 3 variantes de raccordement au réseau électrique :

- 1. Avec contrat de vente de la totalité de la production (fig. 1)
- 2. En autoconsommation avec contrat de vente du surplus (fig. 2)
- 3. En autoconsommation totale sans contrat de vente (< 36 kVA)

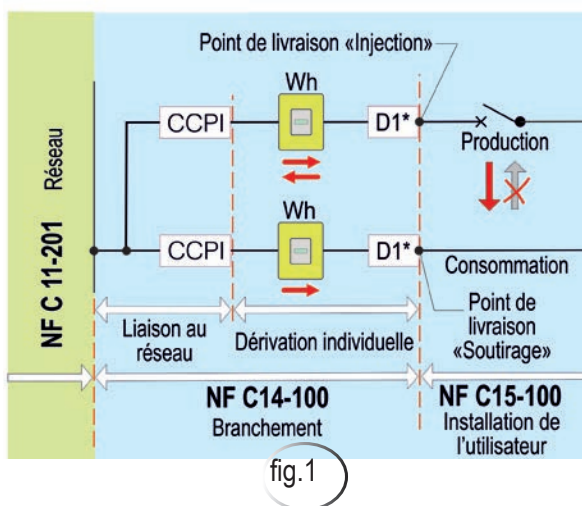


fig.1

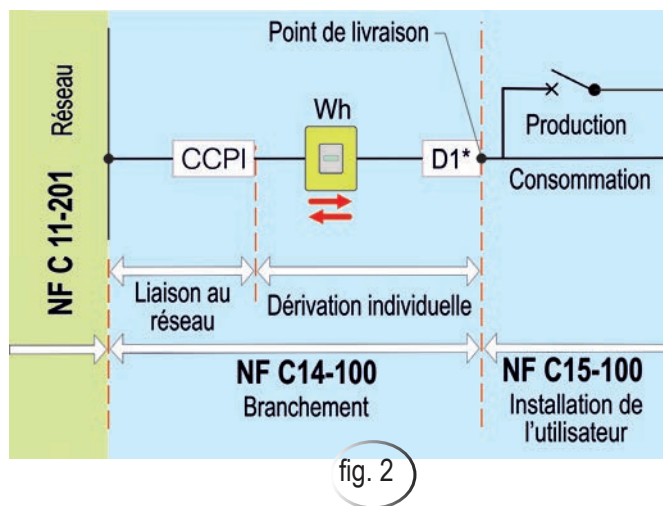


fig. 2

* D1 : AGCP (Appareil Général de Commande et de Production) si BPL (branchement à puissance limitée).

Dispositif assurant le sectionnement et la coupure visible si BPS (branchement à Puissance surveillée).

** Conformément à l'article D342-19 du code de l'énergie, une attestation de conformité visée par le CONSUEL n'est pas requise lorsque le producteur atteste que l'installation de production a été entièrement fabriquée, assemblée et essayée en usine et n'a pas nécessité la création de circuits fixes sur site. L'installation a une puissance installée inférieure ou égale à 3 kVA et n'est pas associée à un dispositif de stockage électrique. Elle est raccordée sur un circuit électrique conforme aux prescriptions de la NF C15-100 en vigueur.

Dans les chapitres suivants, sont listées les principales solutions techniques en fonction de la configuration du réseau existant et du type de production à raccorder.

Les schémas de câblage des panneaux compteur, en monophasé et en triphasé sont représentés au chapitre 6.

2. GÉNÉRALITÉS

3. INJECTION DE LA TOTALITÉ DE LA PRODUCTION

3.1. Production ≤ 36 kVA.....	10
3.1.1. <i>Branchement individuel neuf.....</i>	10
3.1.1.1. <i>Réseau souterrain Type 1 (Mono/Tri).....</i>	10
3.1.1.2. <i>Réseau souterrain Type 2 Monophasé (dérivation individuelle > 30 m)</i>	11
3.1.1.3. <i>Réseau souterrain type 2 Triphasé (dérivation individuelle > 30 m)</i>	12
3.1.1.4. <i>Réseau aérien (Préconisation NF C14-100).....</i>	13
3.1.2. <i>Branchement individuel existant</i>	14
3.1.2.1. <i>Borne réseau souterrain accessible (Préconisation NF C14-100).....</i>	14
3.1.2.2. <i>Borne réseau souterrain accessible (raccordement sur installation privée).....</i>	15
3.1.2.3. <i>Coffret réseau souterrain non accessible (Branchement Monophasé).....</i>	16
3.1.2.4. <i>Coffret réseau souterrain non accessible (Branchement Triphasé).....</i>	17
3.1.2.5. <i>Réseau aérien (raccordement sur installation privée).....</i>	18
3.1.3. <i>Branchement collectif neuf ou existant</i>	19
3.1.3.1. <i>Réseau souterrain Type 1 ou borne accessible</i>	19
3.1.3.2. <i>Réseau souterrain Type 2 Monophasé (dérivation individuelle ≥ 30 m)</i>	20
3.1.3.3. <i>Réseau souterrain Type 2 Triphasé (dérivation individuelle > 30 m)</i>	21
3.1.3.4. <i>Réseau aérien.....</i>	22
3.1.4. <i>Branchement collectif existant</i>	23
3.1.4.1. <i>Réseau souterrain existant non accessible.....</i>	23
3.1.5. <i>Sur installation de consommation HTA ou à puissance surveillée (36 kVA < P \leq 250 kVA) neuve ou existante.....</i>	24
3.2. Production > 36 kVA et \leq 250 kVA.....	24
3.2.1. <i>Sur installation de consommation neuve ou existante - à puissance limitée (P \leq 36 kVA) - à puissance surveillée (36 kVA < P \leq 250 kVA)</i>	24
3.2.2. <i>Sur installation de consommation HTA</i>	25
3.3. Production > 250 kVA	25

3. Injection de la totalité de la production

3.1. Production ≤ 36 kVA

3.1.1. Branchement individuel neuf

3.1.1.1. Réseau souterrain Type 1 (Mono/Tri)

Lors d'une installation "consommation/production" neuve, deux bornes CIBE devront être posées dans le cas d'une installation triphasée et une borne CIBE dans le cas d'une installation monophasée.

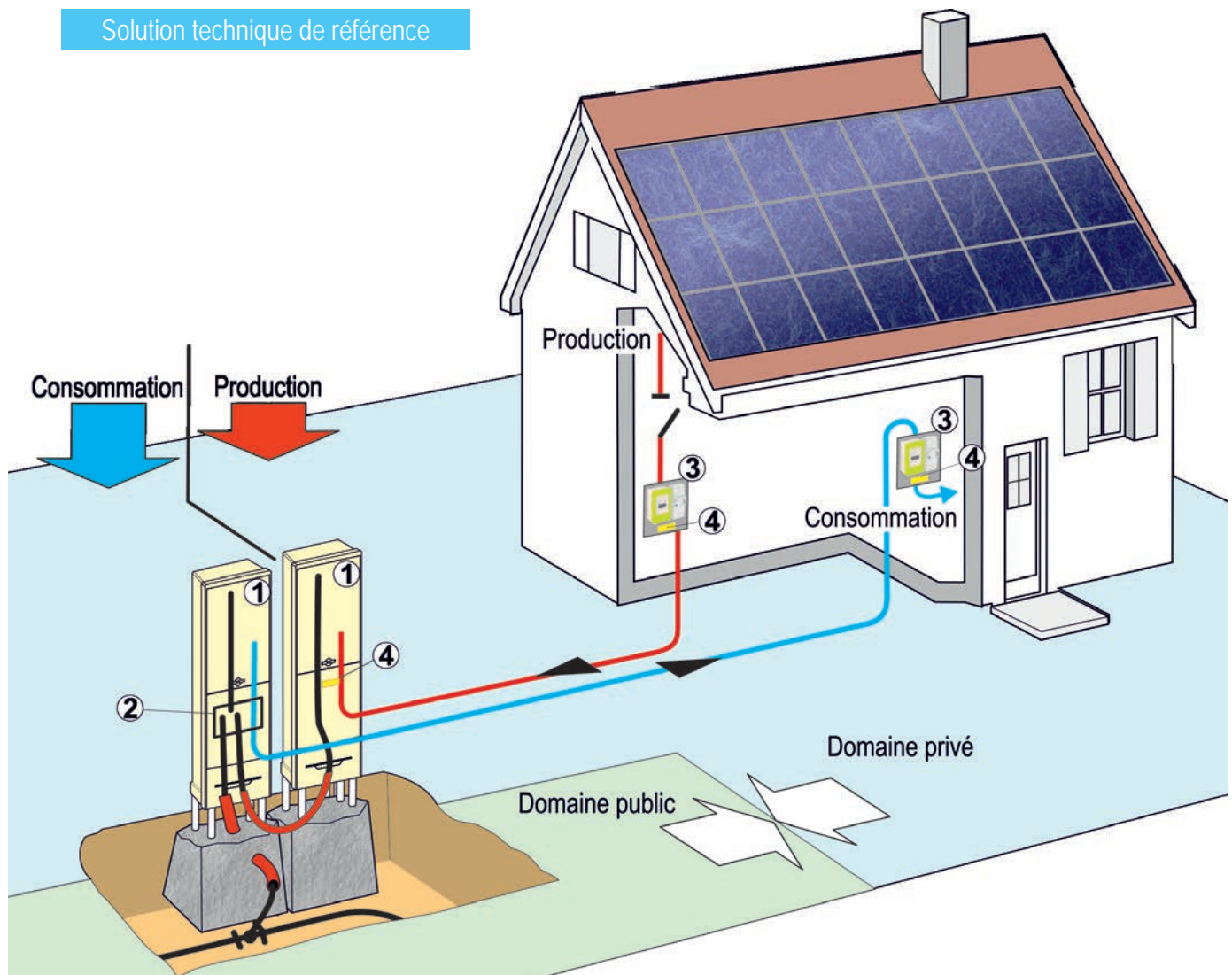
Tableau récapitulatif

Rep	Désignation	N° Nomenclature
1	Borne CIBE équipée pour 1 branchement triphasé 3 x 60 A	676520000
	Borne CIBE vide, sans équipement	676522000
	Platine équipée pour borne CIBE, pour 2 branchements monophasés 60 A	676526000
	Borne CGV équipé	676501000
2	Grille de repiquage triphasé pour borne CIBE	676529000
3	Panneau de contrôle pour compteur-disjoncteur monophasé	409201000
	Panneau de contrôle pour compteur-disjoncteur triphasé	409331000
4	Étiquette de signalisation de présence d'une tension autonome à apposer aux compteurs et équipements concernés par la partie "production".	375205000

Nota :

- Lorsque la consommation et la production sont en triphasées, deux bornes CIBE pourront être posées dans le domaine privé en limite de propriété et devront être accessibles depuis le domaine public.
- Une borne CGV pourra également être posée selon le cas.
- Lorsque la consommation et la production sont en monophasées, une seule borne CIBE équipée d'une platine support pour 2 branchements (mono) est autorisée.
- Les deux branchements, consommation et production, seront protégés par des fusibles de type aD et des barrettes neutres "T00".
- Pose de deux panneaux de contrôle pour compteur-disjoncteur (monophasé ou triphasé) dans le logement pour les compteurs communicants.

Solution technique de référence



3. Injection de la totalité de la production

3.1. Production ≤ 36 kVA

3.1.1. Branchement individuel neuf

3.1.1.2. Réseau souterrain Type 2 Monophasé (dérivation individuelle > 30 m)

Lors d'une installation "consommation/production" en monophasée, une borne CIBE "1" (schéma ci-dessous) devra être posée dans le domaine privé et accessible depuis le domaine public ainsi que deux bornes CIBE "4" (comptage) posées et accessibles depuis le domaine privé.

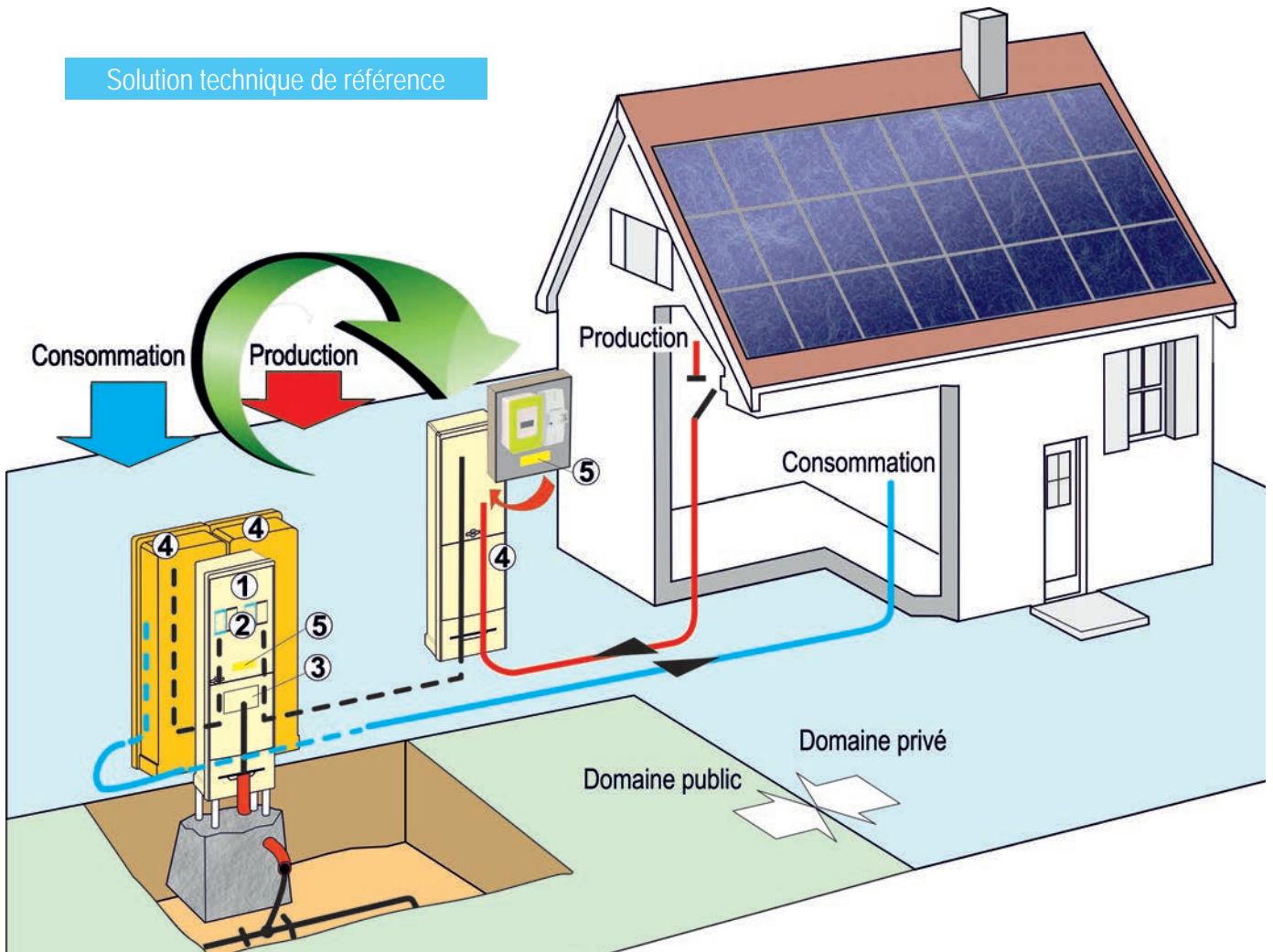
Tableau récapitulatif

Rep	Désignation	N° Nomenclature
1	Borne CIBE vide sans équipement.	676522000
	Coffret borne CGV non équipé. Porte avec serrure triangle, sigle éclair et sans embase de téléreport.	676504000
	Coffret borne CGV équipé	676501000
2	Platine équipée pour borne CIBE, pour 2 branchements monophasés 60 A	676526000
3	Grille de repiquage triphasée pour borne CIBE	676529000
4	Borne CIBE équipée pour 1 branchement Type 2 monophasé	676540000
5	Étiquette de signalisation de présence d'une tension autonome à apposer aux compteurs et équipements concernés par la partie "production".	375205000

Nota :

- La borne CIBE "1" devra être posée dans le domaine privé en limite de propriété et devra être accessible depuis le domaine public.
- Elle sera équipée d'une platine pour deux branchements monophasés ainsi qu'une grille de repiquage en partie basse.
- Une borne CGV pourra également être posée selon le cas.
- Le câble réseau devra être raccordé sur une grille de repiquage en partie basse de la borne CIBE "1".
- Les bornes CIBE "4" consommation et production devront être posées et accessibles depuis le domaine privé.
- Les deux branchements, consommation et production seront protégés par des fusibles de type aD et des barrettes neutres "T00".

Solution technique de référence



3. Injection de la totalité de la production

3.1. Production ≤ 36 kVA

3.1.1. Branchement individuel neuf

3.1.1.3. Réseau souterrain type 2 Triphasé (dérivation individuelle > 30 m)

Lors d'une installation "consommation/production" en triphasée, deux bornes CIBE devront être posées dans le domaine privé en limite de propriété et accessibles depuis le domaine public, ainsi que deux bornes CGV (comptage) posées et accessibles depuis le domaine privé.

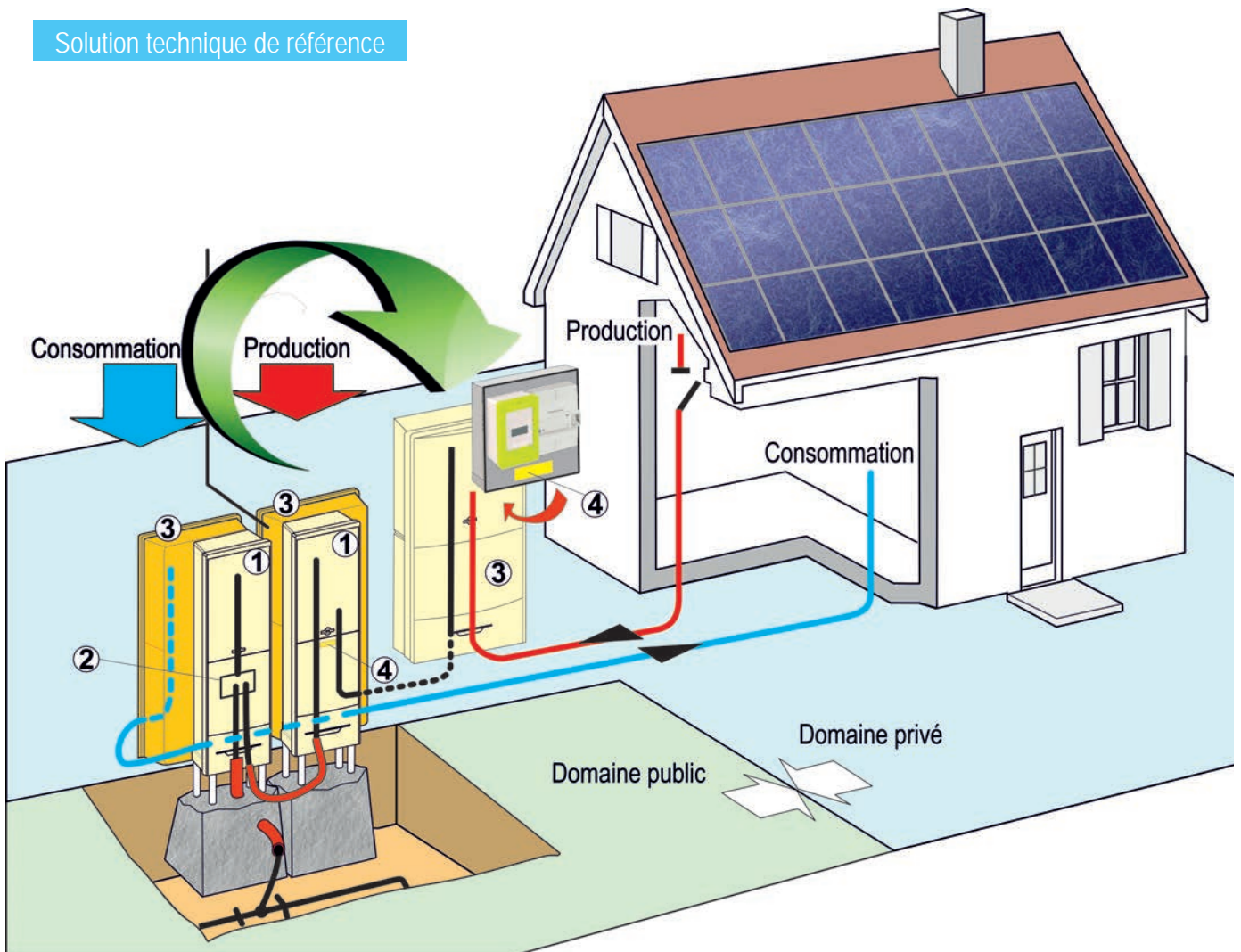
Tableau récapitulatif

Rep	Désignation	N° Nomenclature
1	Borne CIBE équipée pour 1 branchement triphasé 3 x 60 A	676520000
	Coffret borne CGV équipé	676501000
2	Grille de repiquage triphasée pour borne CIBE	676529000
3	Borne CGV équipée pour 1 branchement Type 2 triphasé	676542000
4	Étiquette de signalisation de présence d'une tension autonome à apposer aux compteurs et équipements concernés par la partie "production".	375205000

Nota :

- Les bornes CIBE "1" devront être posées dans le domaine privé en limite de propriété et devront être accessibles depuis le domaine public.
- Les bornes CIBE seront équipées d'une platine pour un branchement triphasé ainsi qu'une grille de repiquage en partie basse pour l'arrivée réseau.
- Une borne CGV pourra également être posée selon le cas.
- Le câble réseau devra être raccordé sur la grille de repiquage en partie basse de la borne CIBE "consommation".
- Une liaison devra être réalisée entre la grille de repiquage et la borne CIBE "production".
- Les bornes CGV de comptages "3" "consommation et production" devront être posées et accessibles depuis le domaine privé.
- Les deux branchements, "consommation et production" seront protégés par des fusibles de type aD et des barrettes neutres "T00".

Solution technique de référence



3. Injection de la totalité de la production

3.1. Production ≤ 36 kVA

3.1.1. Branchement individuel neuf

3.1.1.4. Réseau aérien (Préconisation NF C14-100)

Lors d'une installation "consommation/production" raccordée via un réseau aérien, deux coffrets de branchement S22 devront être installés sur le potelet de toiture ainsi qu'une borne CIBE posée dans le domaine privé en limite de propriété et accessible depuis le domaine public.

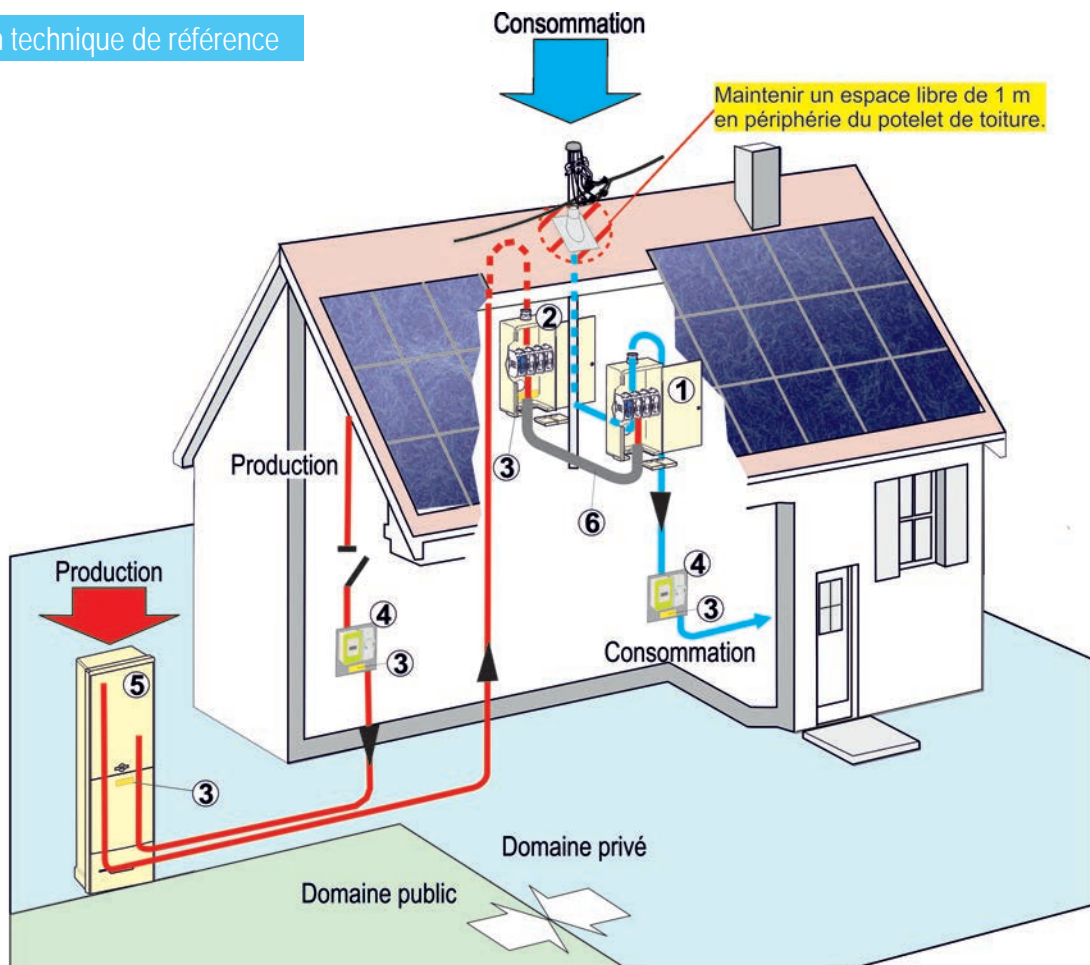
Tableau récapitulatif

Rep	Désignation	N° Nomenclature
1	Coffret de branchement S22 sur potelet avec dérivation	690242000
2	Coffret de branchement S22 sur potelet	690241000
3	Étiquette de signalisation de présence d'une tension autonome à apposer aux compteurs et équipements concernés par la partie "production".	375205000
4	Panneau de contrôle pour compteur-disjoncteur monophasé	409201000
	Panneau de contrôle pour compteur-disjoncteur triphasé	409331000
5	Borne CIBE équipée en triphasé	676529000

Nota :

- Le coffret de branchement S22 "2" (production) devra être raccordé sur un coffret de branchement S22 "1" avec dérivation.
- Pose de deux panneaux de contrôle pour compteur-disjoncteur (monophasé ou triphasé) dans le logement pour les compteurs communicants.
- Les deux branchements "consommation et production" seront protégés par des fusibles de type aD et des barrettes neutre "T00".
- La borne CIBE "5" devra être posée dans le domaine privé en limite de propriété et devra être accessible depuis le domaine public
- La borne CIBE "5" devra être équipée uniquement de barrettes neutre ou de sectionnement "T00".

Solution technique de référence



3. Injection de la totalité de la production

3.1. Production ≤ 36 kVA

3.1.2. Branchement individuel existant

3.1.2.1. Borne réseau souterrain accessible (Préconisation NF C14-100)

Lors d'une installation "production" sur un branchement individuel existant, une borne CIBE "production" devra être posée dans le domaine privé en limite de propriété et devra être accessible depuis le domaine public.

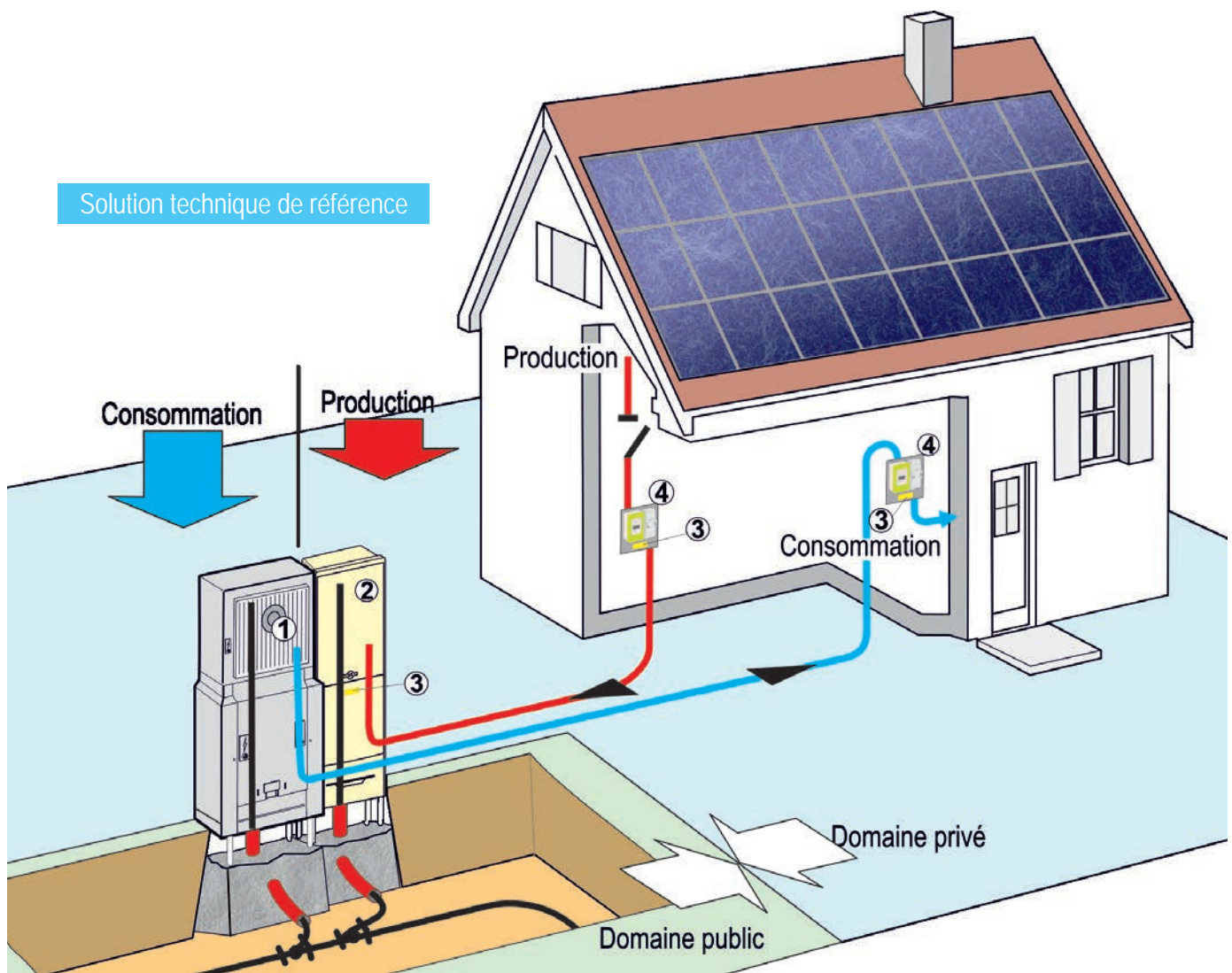
Celle-ci est raccordée au réseau via la grille de repiquage de la borne de branchement existante ou via une nouvelle boîte de dérivation.

Tableau récapitulatif

Rep	Désignation	N° Nomenclature
1	Dispositif de substitution de compteur électromécanique monophasé, type PASS'ELEC	409050000
2	Borne CIBE équipée pour 1 branchement triphasé 3 x 60 A	676520000
3	Étiquette de signalisation de présence d'une tension autonome à apposer aux compteurs et équipements concernés par la partie "production".	375205000
4	Panneau de contrôle pour compteur-disjoncteur monophasé	409201000
	Panneau de contrôle pour compteur-disjoncteur triphasé	409331000

Nota :

- Pose d'une borne CIBE "2" dans le domaine privé, accessible depuis le domaine public ou adaptation du coffret selon la situation.
- La borne CIBE devra être raccordée au réseau via la grille de repiquage de la borne de branchement existante ou via une nouvelle boîte de dérivation ou échange par un CGV selon le cas.
- Pose de deux panneaux de contrôle pour compteur-disjoncteur (monophasé ou triphasé) dans le logement pour les compteurs communicants
- Suppression du compteur dans la borne existante et mise en place d'un dispositif de substitution pour compteur électromécanique type "pass'elec".
- Le branchement production devra être protégé par des fusibles de type aD et une barrette neutre "T00".



3. Injection de la totalité de la production

3.1. Production ≤ 36 kVA

3.1.2. Branchement individuel existant

3.1.2.2. Borne réseau souterrain accessible (raccordement sur installation privée)

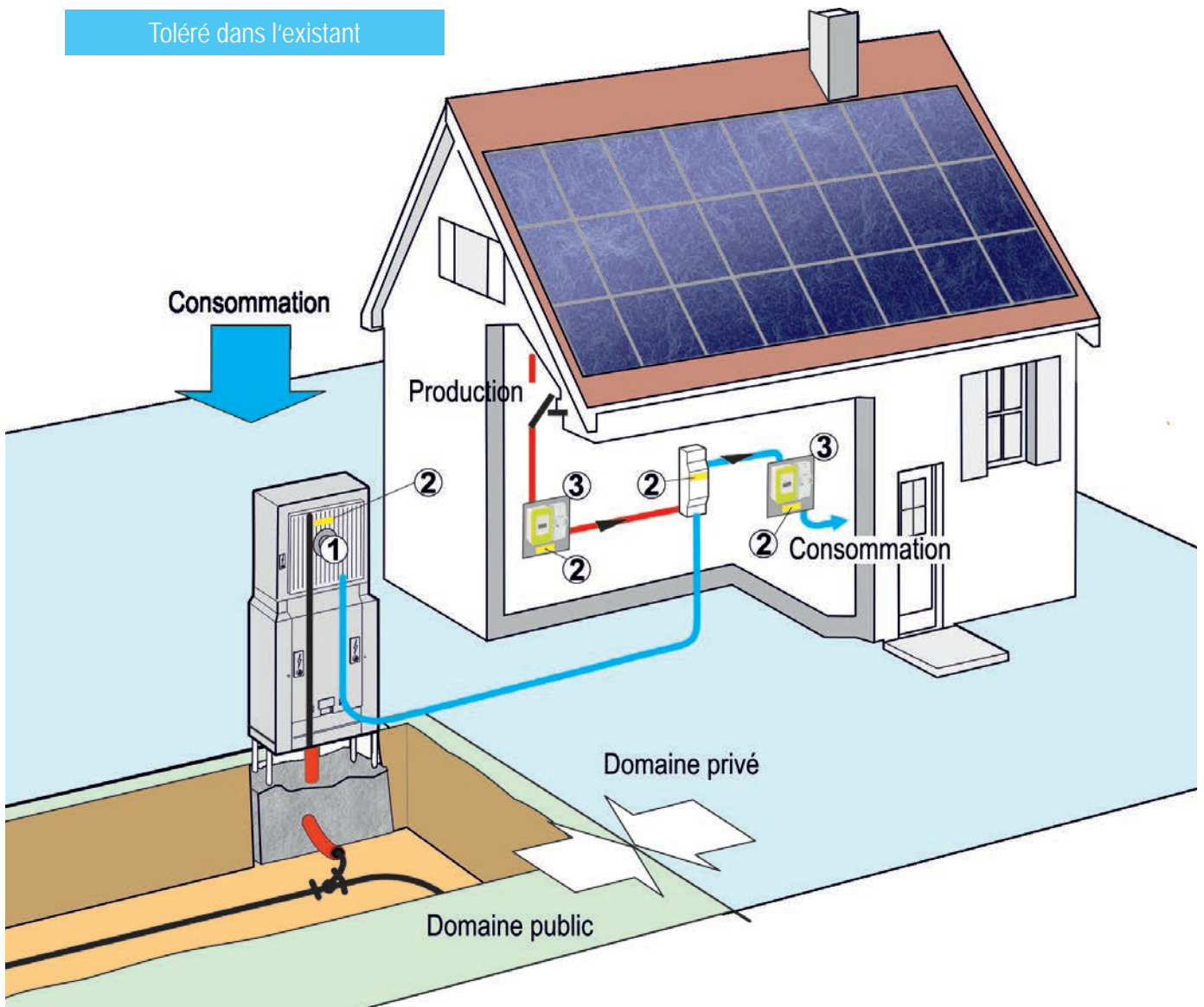
Lors d'une installation "production" sur un branchement individuel existant, un "distributeur d'étage" pourra être installé dans le logement.

Tableau récapitulatif

Rep	Désignation	N° Nomenclature
1	Dispositif de substitution de compteur électromécanique triphasé, type PASS'ELEC	409051000
2	Étiquette de signalisation de présence d'une tension autonome à apposer aux compteurs et équipements concernés par la partie "production".	375205000
3	Panneau de contrôle pour compteur-disjoncteur monophasé	409201000
	Panneau de contrôle pour compteur-disjoncteur triphasé	409331000

Nota :

- Le distributeur d'étage devra être installé en aval de la borne de branchement existante située à l'extérieur.
- Pose de deux panneaux de contrôle pour compteur-disjoncteur (monophasé ou triphasé) dans le logement pour les compteurs communicants.
- Suppression du compteur dans la borne existante et mise en place d'un dispositif de substitution pour compteur électromécanique type "pass'elec".
- Dans le distributeur, les 2 branchements "consommation et production" seront protégés par des fusibles de type aD et des barrettes neutres "T00".
- Dans la borne extérieure les fusibles existants sont à remplacer par des fusibles de type gG.



3. Injection de la totalité de la production

3.1. Production ≤ 36 kVA

3.1.2. Branchement individuel existant

3.1.2.3. Coffret réseau souterrain non accessible (Branchement Monophasé)

Lors d'un branchement individuel existant en monophasé avec un coffret CCPI non accessible depuis le domaine public, une borne CIBE devra être posée dans le domaine privé en limite de propriété et devra être accessible depuis le domaine public.

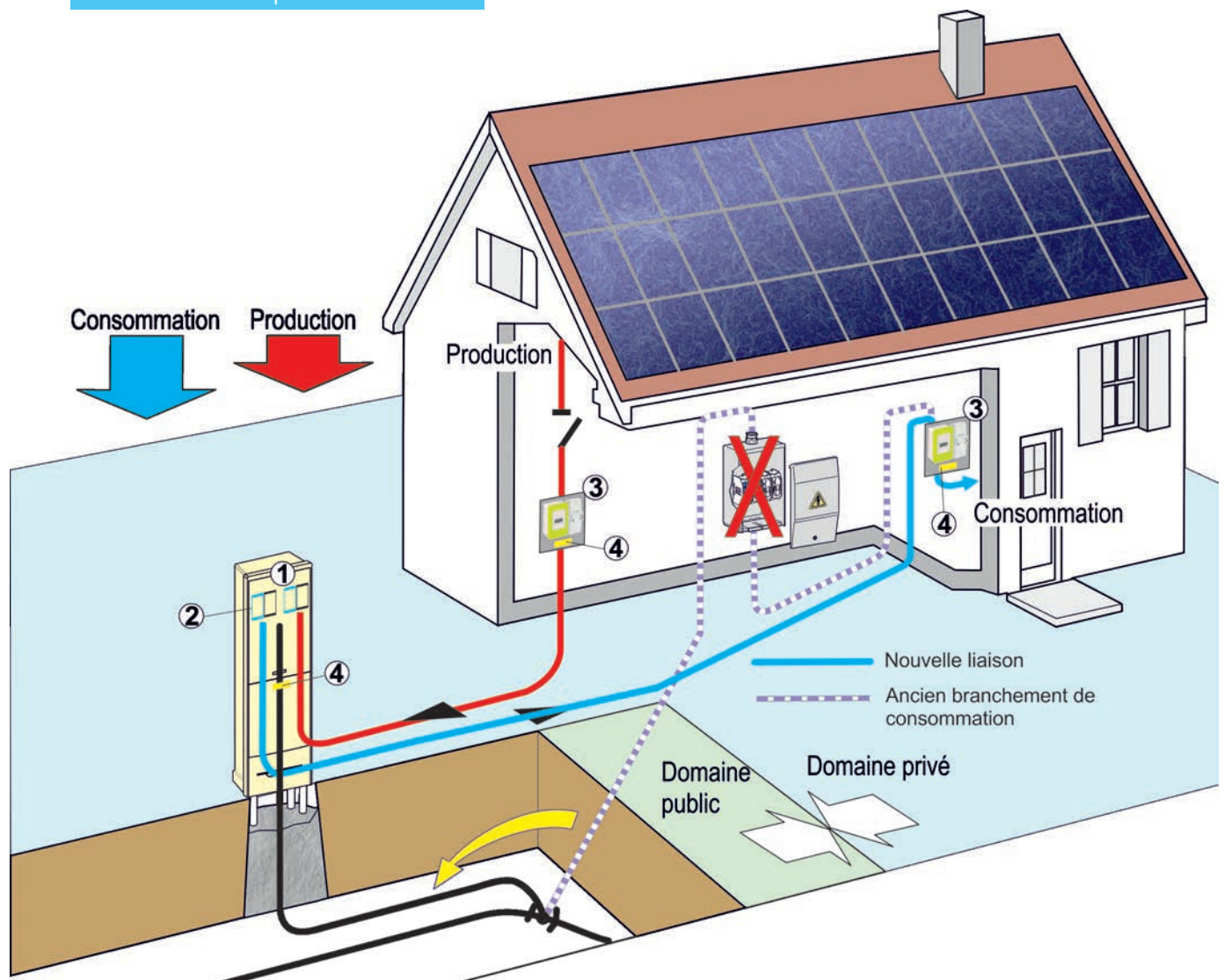
Tableau récapitulatif

Rep	Désignation	N° Nomenclature
1	Borne CIBE vide	676522000
2	Platine équipée pour borne CIBE, pour 2 branchements monophasés 60 A	676526000
3	Panneau de contrôle pour compteur-disjoncteur monophasé	409201000
4	Étiquette de signalisation de présence d'une tension autonome à apposer aux compteurs et équipements concernés par la partie "production".	375205000

Nota :

- Le coffret CCPI dans le logement devra être supprimé.
- Pose d'un panneau de contrôle pour compteur-disjoncteur (monophasé) dans le logement pour le compteur communicant "production".
- Échange du compteur de consommation par un compteur communicant.
- Il sera nécessaire le cas échéant de remplacer le panneau de contrôle par une platine support pour compteur / disjoncteur monophasé communicant.
- Les deux branchements "consommation et production" seront protégés par des fusibles de type aD et des barrettes neutre "T00".
- Dans le cas où le bâtiment se situe à plus de 30 m de la limite parcellaire et comporte un branchement existant de type 1, il y a lieu de procéder à une mise en conformité et de le remplacer par un branchement de type 2

Solution technique de référence



3. Injection de la totalité de la production

3.1. Production ≤ 36 kVA

3.1.2. Branchement individuel existant

3.1.2.4. Coffret réseau souterrain non accessible (Branchement Triphasé)

Lors d'un branchement individuel existant en triphasé avec un coffret CCPI non accessible depuis le domaine public, une borne CGV devra être posée dans le domaine privé en limite de propriété et devra être accessible depuis le domaine public.

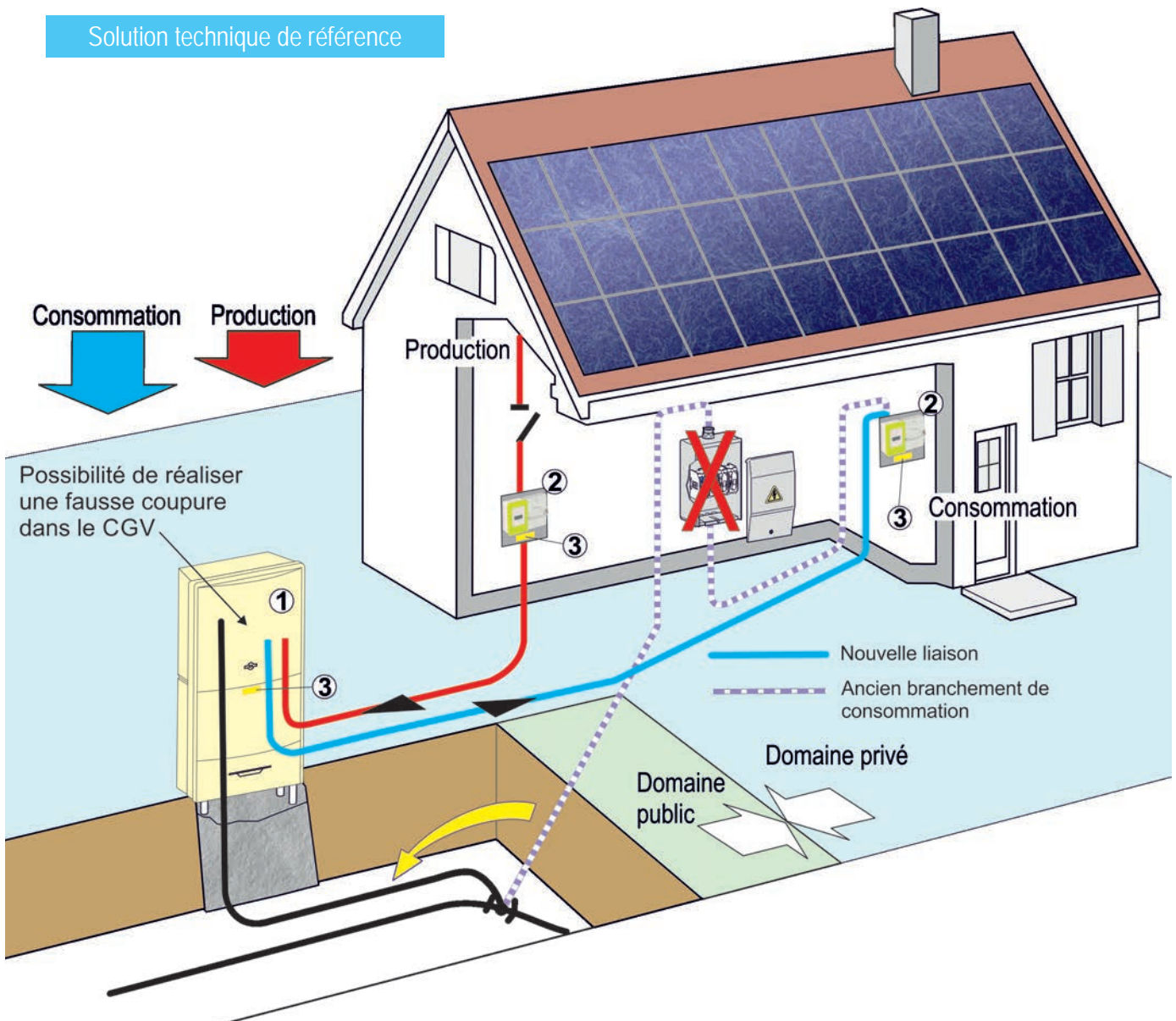
Tableau récapitulatif

Rep	Désignation	N° Nomenclature
1	Coffret borne CGV équipé	676501000
2	Panneau de contrôle pour compteur-disjoncteur triphasé	409331000
3	Étiquette de signalisation de présence d'une tension autonome à apposer aux compteurs et équipements concernés par la partie "production".	375205000

Nota :

- Le coffret CCPI dans le logement devra être supprimé.
- Le câble réseau existant devra être raccordé sur les modules d'arrivée de la borne CGV à l'extérieur.
- Si la section du câble réseau est inférieure à 50mm², il faudra prévoir des embouts augmentateurs.
- Pose d'un panneau de contrôle pour compteur-disjoncteur (triphasé) dans le logement pour le compteur communicant "production".
- Échange du compteur de consommation par un compteur communicant.
- Les deux branchements, consommation et production seront protégés par des fusibles de type aD et des barrettes neutre "T00".
- Dans le cas où le bâtiment se situe à plus de 30 m de la limite parcellaire et comporte un branchement existant de type 1, il y a lieu de procéder à une mise en conformité et de le remplacer par un branchement de type 2

Solution technique de référence



3. Injection de la totalité de la production

3.1. Production ≤ 36 kVA

3.1.2. Branchement individuel existant

3.1.2.5. Réseau aérien (raccordement sur installation privée)

Lors d'un branchement aérien existant et que la pose d'un deuxième coffret de branchement est impossible pour la production (solution §3.1.1.4 préconisée par la NF C14-100), il y a lieu de mettre en place un distributeur d'étage ainsi qu'une borne CIBE.

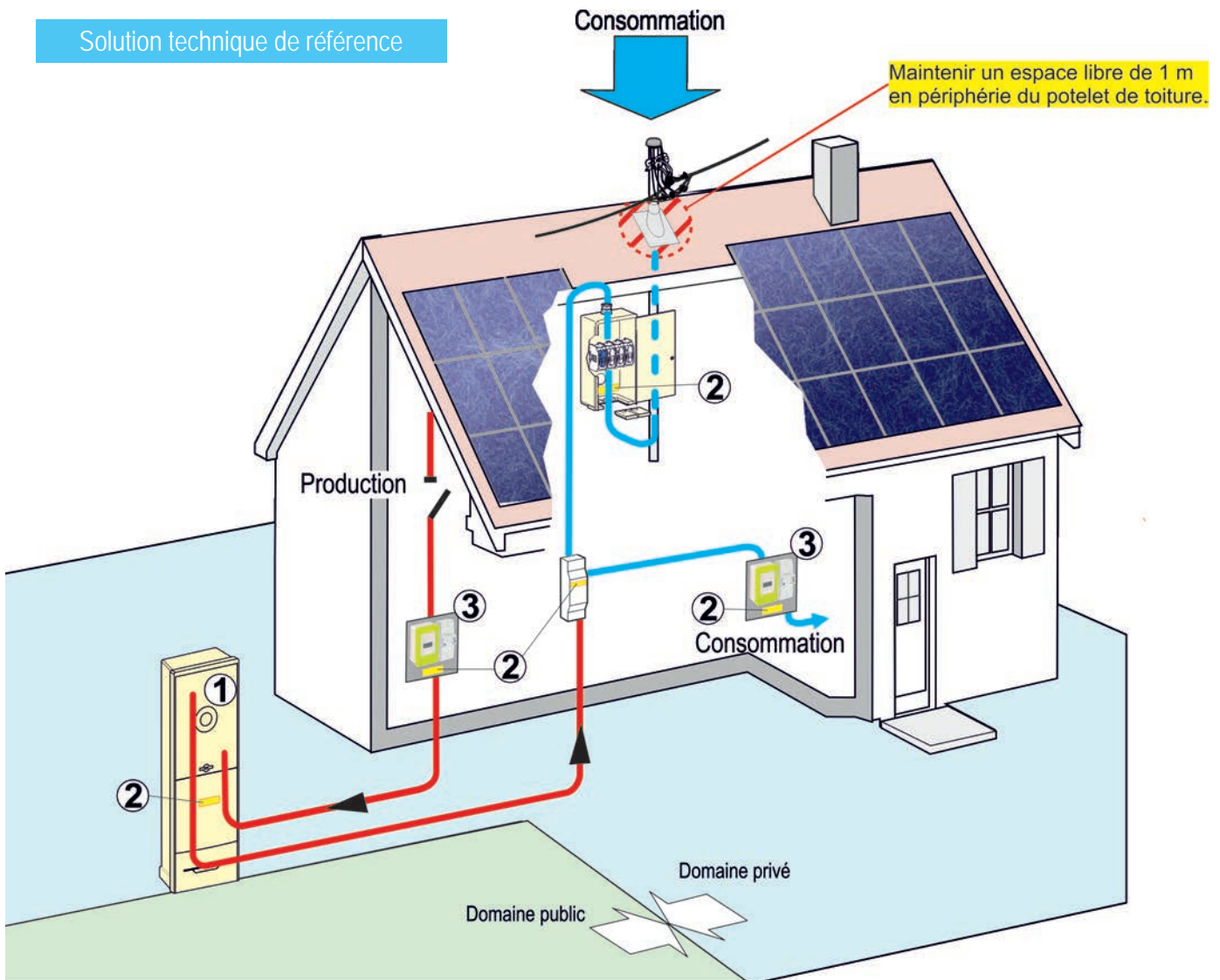
Tableau récapitulatif

Rep	Désignation	N° Nomenclature
1	Borne CIBE équipée pour 1 branchement triphasé 3 x 60 A	676520000
2	Étiquette de signalisation de présence d'une tension autonome à apposer aux compteurs et équipements concernés et par la partie "production".	375205000
3	Panneau de contrôle pour compteur-disjoncteur monophasé	409201000
	Panneau de contrôle pour compteur-disjoncteur triphasé	409331000

Nota :

- Le distributeur d'étage devra être installé en aval du coffret de branchement existant.
- La borne CIBE devra être posée dans le domaine privé en limite de propriété et être accessible depuis le domaine public.
- La borne CIBE devra être équipée uniquement de barrettes neutre ou de sectionnement "T00".
- Pose d'un deuxième panneau de contrôle pour compteur-disjoncteur (monophasé ou triphasé) pour le compteur communicant "production".
- Échange du compteur de consommation par un compteur communicant.
- Il sera nécessaire le cas échéant de remplacer la platine comptage par une platine pour compteur (monophasé ou triphasé) communicant.
- Les deux branchements "consommation et production" seront protégés par des fusibles de type aD et des barrettes neutre "T00".
- Les fusibles du coffret de branchement existant devront être remplacés par des fusibles T00 de type gG.

Solution technique de référence



3. Injection de la totalité de la production

3.1. Production ≤ 36 kVA

3.1.3. Branchement collectif neuf ou existant

3.1.3.1. Réseau souterrain Type 1 ou borne accessible

Lors d'une installation "production" dans un collectif neuf ou existant, une borne CIBE devra être posée dans le domaine privé en limite de propriété et être accessible depuis le domaine public.

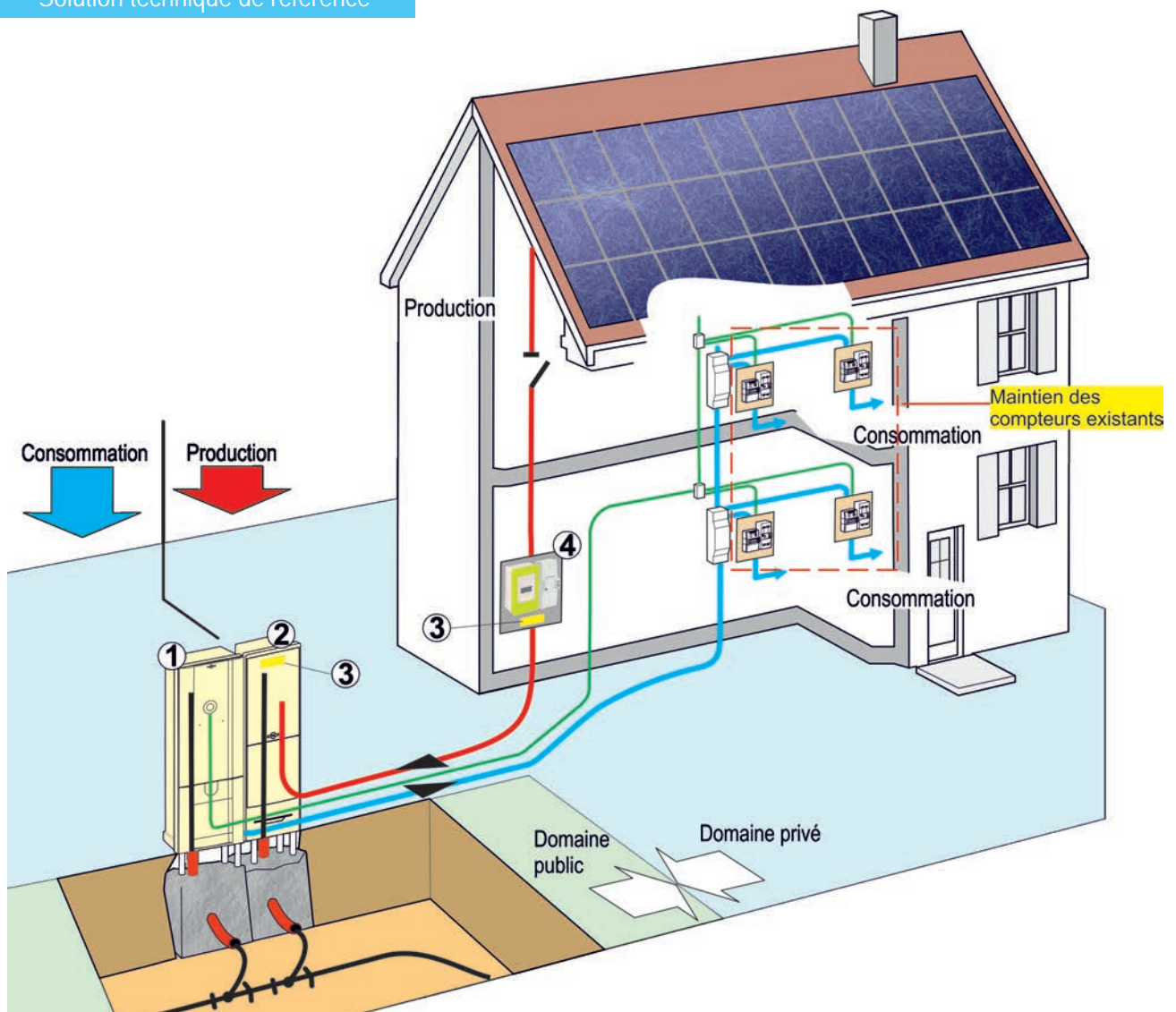
Tableau récapitulatif

Rep	Désignation	N° Nomenclature
1	Borne "ECP2D" de protection 250A ou de sectionnement 400A	676462000
	Coffret "ECP2D" de protection 250A ou de sectionnement 400A	676463000
2	Borne CIBE équipée pour 1 branchement triphasé 3 x 60 A	676520000
3	Étiquette de signalisation de présence d'une tension autonome à apposer aux compteurs et équipements concernés et par la partie "production".	375205000
4	Panneau de contrôle pour compteur-disjoncteur monophasé	409201000
	Panneau de contrôle pour compteur-disjoncteur triphasé	409331000

Nota :

- La borne CIBE devra être posée dans le domaine privé en limite de propriété et être accessible depuis le domaine public
- La borne CIBE sera raccordée via une dérivation sur le réseau électrique.
- Pose d'un panneau de contrôle pour compteur-disjoncteur (monophasé ou triphasé) dans la partie commune pour le compteur communicant "production".
- En absence de partie commune une installation "type 2" sera à réaliser.
- Maintien des compteurs consommations et téléports pour les compteurs des logements existants.
- Compteurs communicants dans le neuf.
- La production sera protégée par des fusibles de type aD et des barrettes neutre "T00".

Solution technique de référence



3. Injection de la totalité de la production

3.1. Production ≤ 36 kVA

3.1.3. Branchement collectif neuf ou existant

3.1.3.2. Réseau souterrain Type 2 Monophasé (dérivation individuelle ≥ 30 m)

Lors d'une installation "production" monophasée dans un collectif neuf ou existant, une borne CIBE devra être posée en limite de propriété et accessible depuis le domaine public.

Une borne CIBE Type 2 pour la partie comptage devra également être posée dans le domaine privé en limite de propriété et être accessible depuis le domaine public.

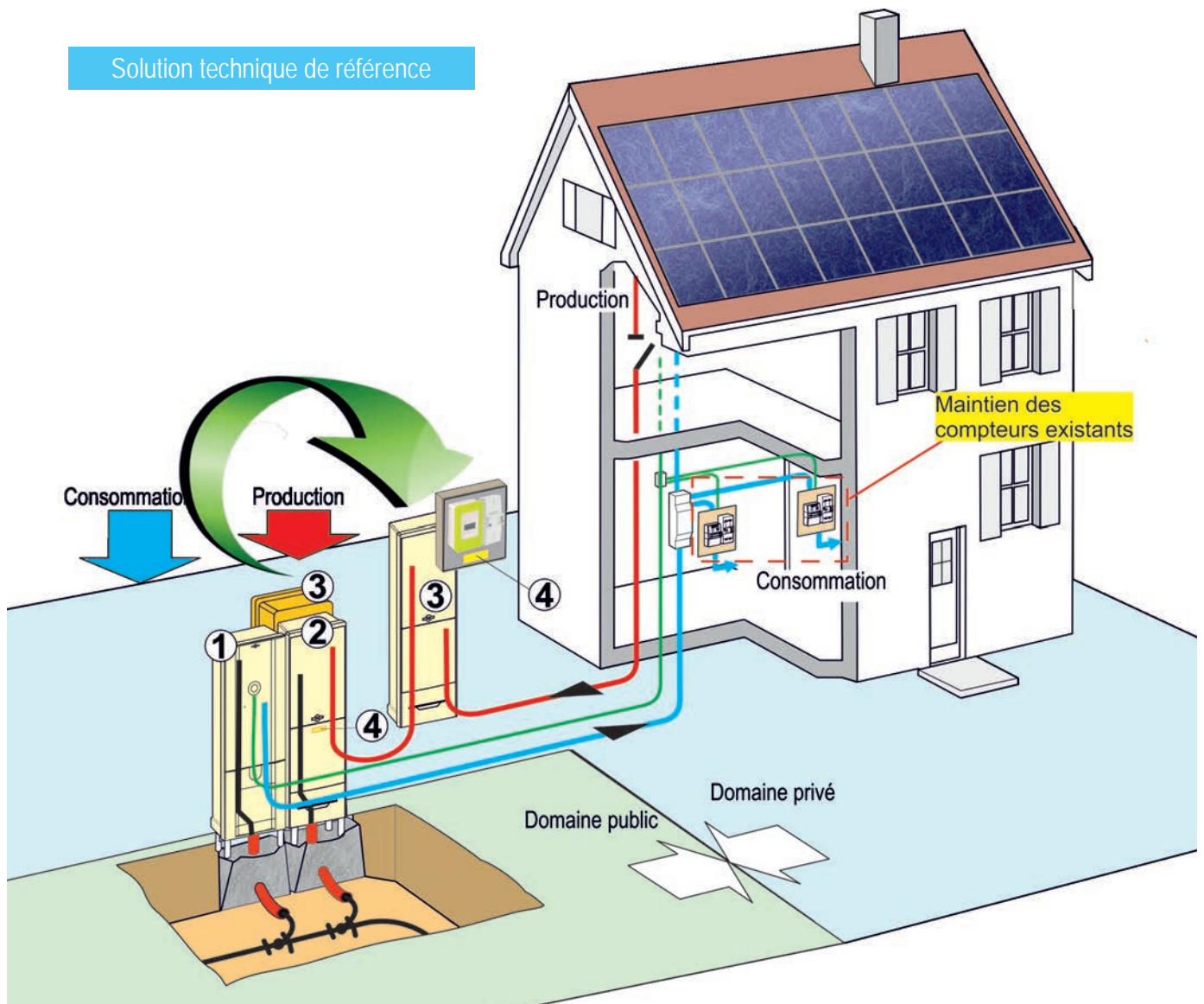
Tableau récapitulatif

Rep	Désignation	N° Nomenclature
1	Borne "ECP2D" de protection 250A ou de sectionnement 400A	676462000
	Coffret "ECP2D" de protection 250A ou de sectionnement 400A	676463000
2	Borne CIBE équipée pour 1 branchement triphasé 3 x 60 A	676520000
3	Borne CIBE équipée pour 1 branchement Type 2 monophasé	676540000
4	Étiquette de signalisation de présence d'une tension autonome à apposer aux compteurs et équipements concernés par la partie "production"	375205000

Nota :

- La borne CIBE devra être posée dans le domaine privé en limite de propriété et être accessible depuis le domaine public.
- La borne CIBE sera raccordée via une dérivation sur le réseau électrique.
- La borne CIBE type 2 pour le compteur communiquant "production" est à installer à l'arrière de la borne CIBE.
- Maintien des compteurs et téléreport pour les compteurs des logements existants.
- Compteurs communicants dans le neuf.
- Le production sera protégée par des fusibles de type aD et des barrettes neutre "T00".

Solution technique de référence



3. Injection de la totalité de la production

3.1. Production ≤ 36 kVA

3.1.3. Branchement collectif neuf ou existant

3.1.3.3. Réseau souterrain Type 2 Triphasé (dérivation individuelle > 30 m)

Lors d'une installation "production" triphasée dans un collectif neuf ou existant, une borne CIBE devra être posée dans le domaine privé en limite de propriété et être accessible depuis le domaine public. Une borne CGV Type 2 pour la partie comptage devra également être posée en limite de propriété accessible depuis le domaine privé.

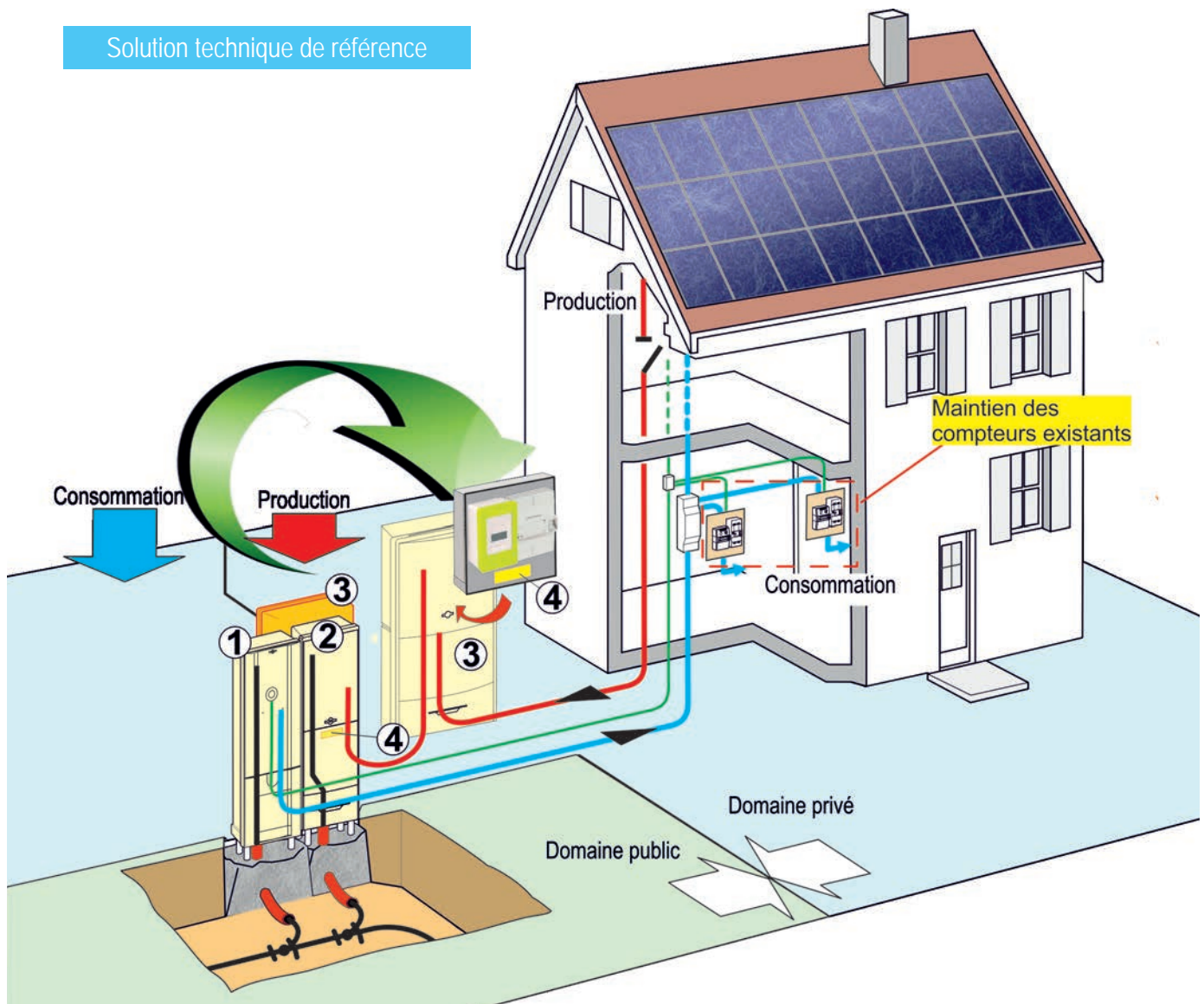
Tableau récapitulatif

Rep	Désignation	N° Nomenclature
1	Borne "ECP2D" de protection 250A ou de sectionnement 400A	676462000
	Coffret "ECP2D" de protection 250A ou de sectionnement 400A	676463000
2	Borne CIBE équipée pour 1 branchement triphasé 3 x 60 A	676520000
3	Borne CGV équipée pour 1 branchement Type 2 triphasé	676542000
4	Étiquette de signalisation de présence d'une tension autonome à apposer aux compteurs et équipements concernés par la partie "production"	375205000

Nota :

- La borne CIBE devra être posée dans le domaine privé en limite de propriété et être accessible depuis le domaine public.
- La borne CIBE sera raccordée via une dérivation sur le réseau électrique.
- La borne CGV Type 2 pour le comptage "production" est à installer à l'arrière de la borne CIBE.
- Maintien des compteurs et téléreport pour les compteurs des logements existants.
- Compteurs communicants dans le neuf.
- La production sera protégée par des fusibles de type aD et des barrettes neutre "T00".

Solution technique de référence



3. Injection de la totalité de la production

3.1. Production ≤ 36 kVA

3.1.3. Branchement collectif neuf ou existant

3.1.3.4. Réseau aérien

Lors d'une installation "production" dans un collectif neuf ou existant, une borne CIBE devra être posée dans le domaine privé en extérieur, accessible depuis le domaine public et devra être équipée uniquement de barrettes de sectionnement "T00".

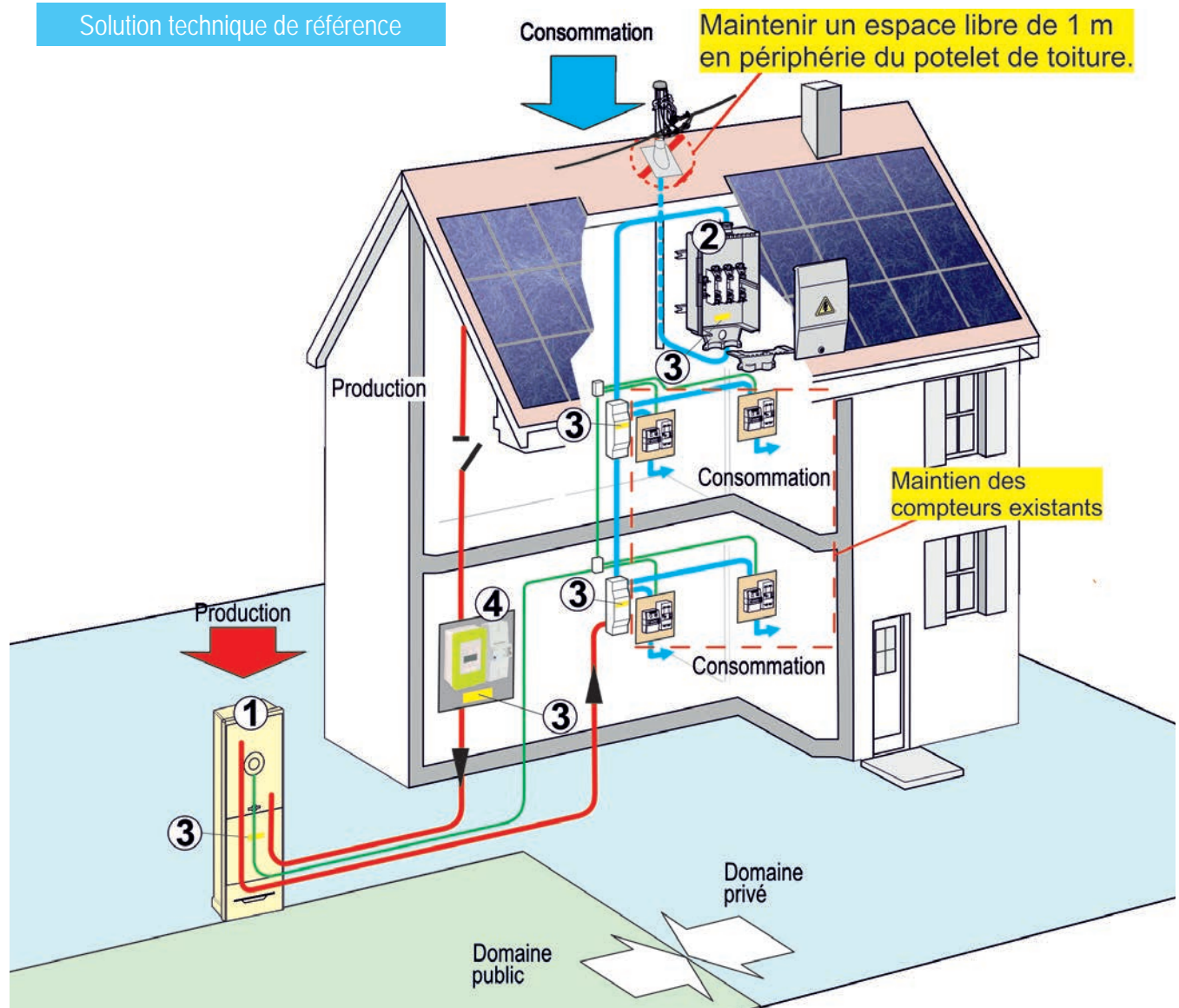
Tableau récapitulatif

Rep	Désignation	N° Nomenclature
1	Borne CIBE équipée pour 1 branchement triphasé 3 x 60 A	676520000
2	Coffret de branchement sur potelet 3x250A	690216000
	Coffret de branchement sur potelet 3x140A	690249000
3	Étiquette de signalisation de présence d'une tension autonome à apposer aux compteurs et équipements concernés par la partie "production"	375205000
4	Panneau de contrôle pour compteur-disjoncteur monophasé	409201000
	Panneau de contrôle pour compteur-disjoncteur triphasé	409331000

Nota :

- Pose d'une borne CIBE dans le domaine privé en limite de propriété et accessible depuis le domaine public.
- La borne CIBE devra être équipée uniquement de barrettes de neutre ou de sectionnement "T00".
- La borne CIBE devra être raccordée entre le compteur "production" et le distributeur d'étage.
- Pose d'un panneau de contrôle pour compteur-disjoncteur (monophasé ou triphasé) dans la partie commune pour le compteur communicant "production".
- En absence de partie commune une installation "Type 2" sera à réaliser (solution §3.1.3.2 en monophasée et §3.1.3.2 en triphasée)
- Maintien des compteurs et téléreport pour les compteurs des logements existants.

Solution technique de référence



3. Injection de la totalité de la production

3.1. Production ≤ 36 kVA

3.1.4. Branchement collectif existant

3.1.4.1. Réseau souterrain existant non accessible.

Lors d'une installation "production" dans un collectif existant avec un coffret CCPC non accessible depuis le domaine public, une borne ou un coffret "ECP2D" et une borne CIBE devront être installées en limite de propriété et accessible depuis le domaine public.

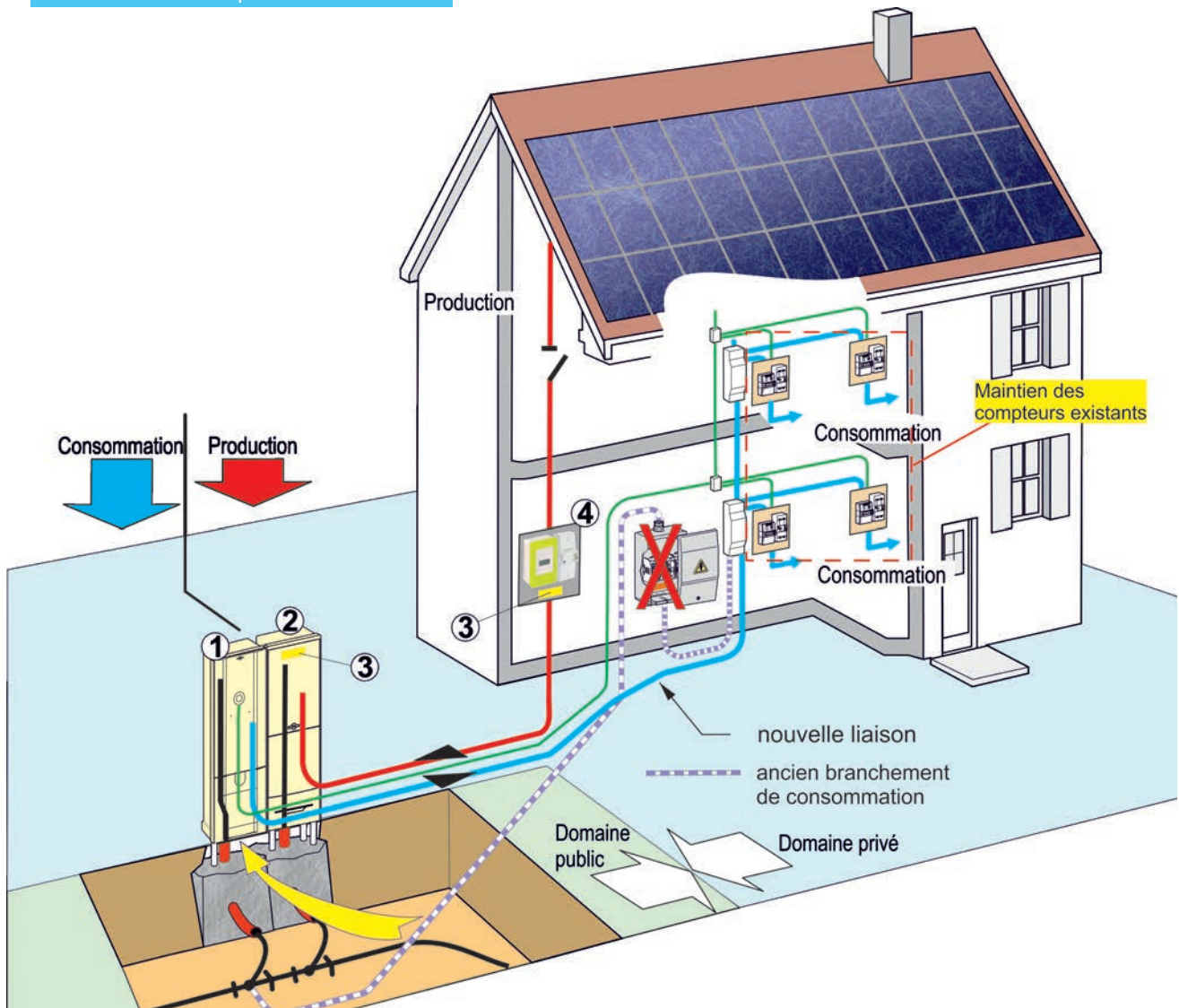
Tableau récapitulatif

Rep	Désignation	N° Nomenclature
1	Borne "ECP2D" de protection 250A ou de sectionnement 400A	676462000
	Coffret "ECP2D" de protection 250A ou de sectionnement 400A	676463000
2	Borne CIBE équipée pour 1 branchement triphasé 3 x 60 A	676520000
3	Étiquette de signalisation de présence d'une tension autonome à apposer aux compteurs et équipements concernés par la partie "production"	375205000
4	Panneau de contrôle pour compteur-disjoncteur monophasé	409201000
	Panneau de contrôle pour compteur-disjoncteur triphasé	409331000

Nota :

- Le coffret CCPC dans le collectif devra être supprimé.
- Le câble réseau existant devra être raccordé sur la borne ou coffret "ECP2D" qui sera posé en limite de propriété accessible depuis le domaine public.
- La borne CIBE devra être posée en limite de propriété, accessible depuis le domaine public et sera raccordée via une dérivation sur le réseau électrique.
- La production sera protégée par des fusibles de type aD et une barrette neutre "T00".
- Pose d'un panneau de contrôle pour compteur-disjoncteur (monophasé ou triphasé) dans la partie commune pour le compteur communicant "production".
- En absence de partie commune une installation "Type 2" sera à réaliser (solution §3.1.3.2 en monophasée et §3.1.3.2 en triphasée).
- Maintien des compteurs et téléreport pour les compteurs des logements existants.

Solution technique de référence



3. Injection de la totalité de la production

3.1. Production ≤ 36 kVA

3.1.5. Sur installation de consommation HTA ou à puissance surveillée (36 kVA < P ≤ 250 kVA) neuve ou existante.

Dans les cas de figures énumérés ci-dessus, pour une production ≤ 36KVA, les règles de raccordement de type 1 ou type 2 s'appliqueront.

Si cas particulier une analyse devra être faite par le Distributeur.

Tableau récapitulatif

Rep	Désignation	N° Nomenclature
1	Coffret S19 "Palier 2020" pour BPS 100A, Type 1	698012000
	Coffret S19 "Palier 2020" pour BPS 100A, Type 2	698013000
	Coffret S19 "Palier 2020" pour BPS 400A, Type 1	698014000
	Coffret S19 "Palier 2020" pour BPS 400A, Type 2	698015000
2	Étiquette de signalisation de présence d'une tension autonome à apposer aux compteurs et équipements concernés par la partie «production».	375205000
3	Armoire de protection petit modèle pour installation coffret Puissance Surveillée S19 100A	698004000
	Armoire de protection DEPAGNE avec socle, pour installation d'un coffret à Puissance Surveillée S19 et d'un disjoncteur client 400A	698006000
	Borne "ECP2D" de protection 250A ou de sectionnement 400A	676462000
	Coffret "ECP2D" de protection 250A ou de sectionnement 400A	676463000

3.2. Production > 36 kVA et ≤ 250 kVA

3.2.1. Sur installation de consommation neuve ou existante

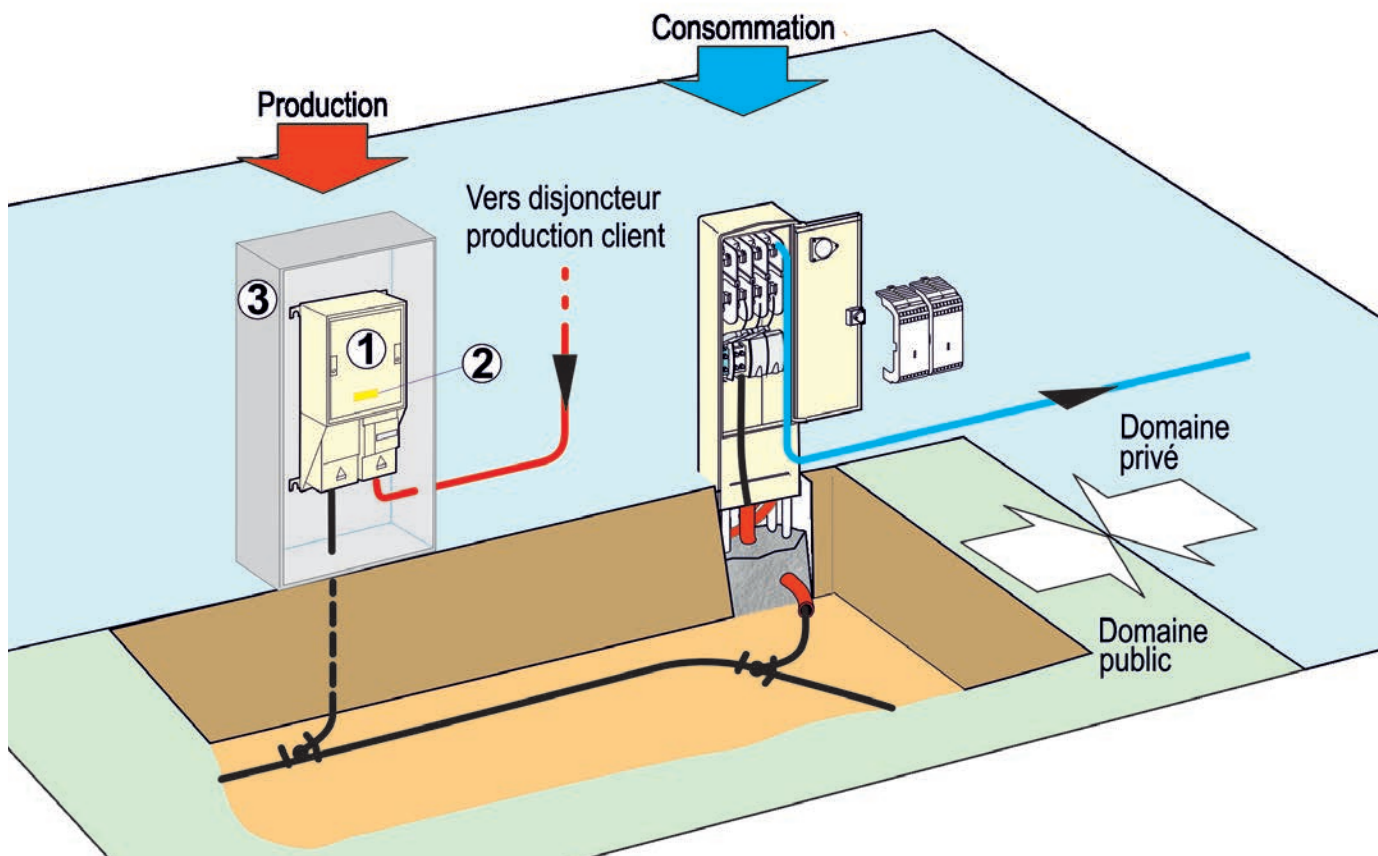
- à puissance limitée (P ≤ 36 kVA)
- à puissance surveillée (36 kVA < P ≤ 250 kVA)

Dans les cas de figures énumérés ci-dessus, une armoire de protection avec un coffret de comptage à puissance surveillée devra être installée dans le domaine privé, mais accessible depuis le domaine public.

Le coffret de comptage à puissance surveillée S19 avec coupe-circuit en amont intégré, sera posé par le Distributeur et raccordé au réseau soit par une boîte de dérivation (si P < 120 kVA), soit directement depuis un poste DP (si P ≥ 120 kVA).

Le coffret est installé dans une armoire de protection fournit et posée en limite de propriété par le client.

Cependant celui-ci peut demander, à ses frais, que son coffret de S19 comptage à puissance surveillée soit installé dans un local technique privé. Dans ce cas, la pose d'un coffret ou d'une borne "ECP2D" (de protection 250A ou de sectionnement 400A) en limite de propriété est nécessaire. La télérelève est assurée par une base GSM ou à défaut par une ligne dédiée posée par le client à ses frais.



3. Injection de la totalité de la production

3.2.2. Sur installation de consommation HTA

Lorsque le réseau basse tension existant est à proximité, on réalise un branchement individuel en limite de propriété pour la production selon les règles du paragraphe 2.2.1

Si ce n'est pas le cas, il y a lieu de créer un nouveau poste HTA/BT D.P. et de raccorder la production sur un départ du poste.

Tableau récapitulatif

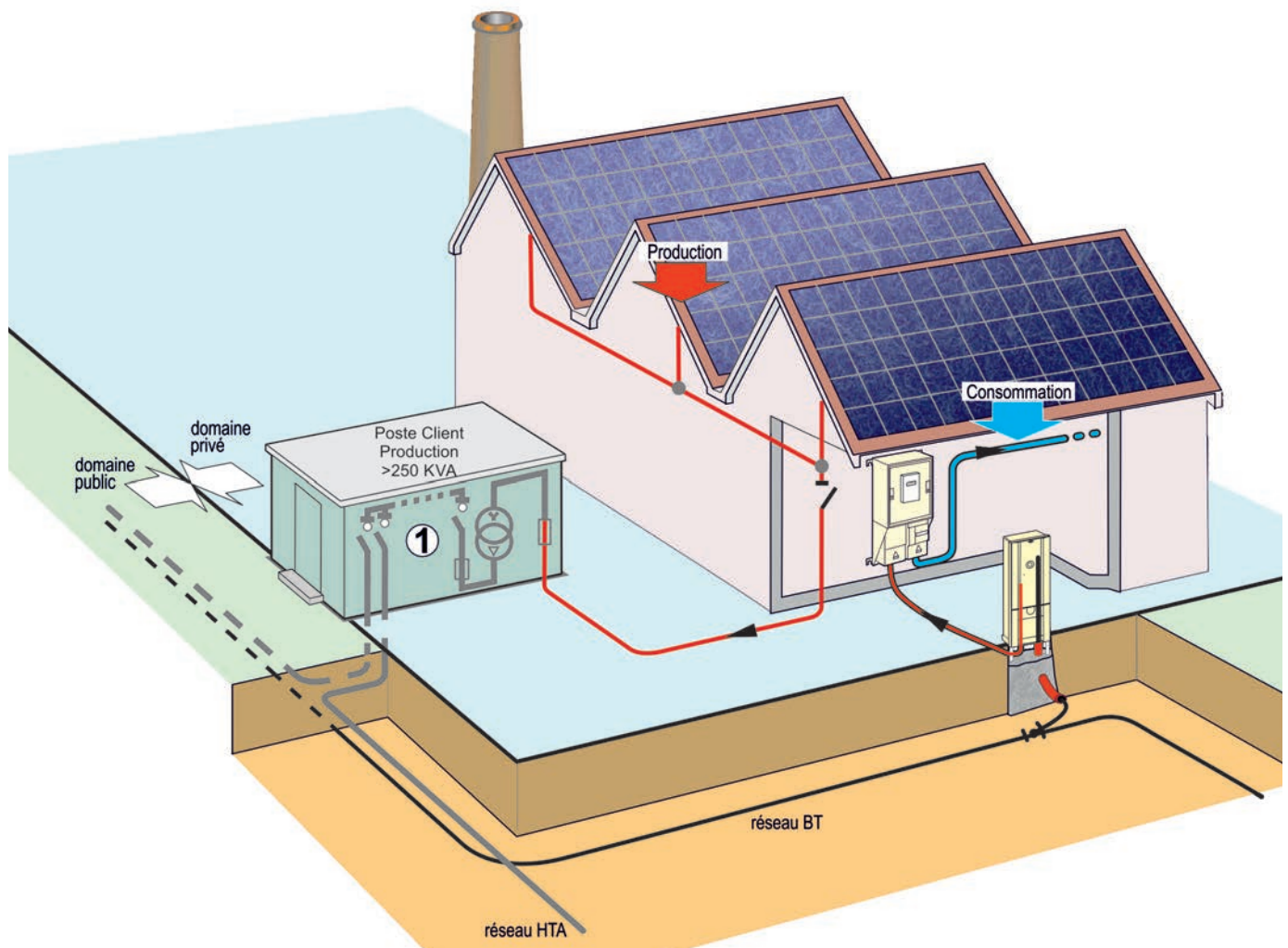
Rep	Désignation	N° Nomenclature
1	Poste de transformation client	

3.3. Production > 250 kVA

Le raccordement d'une installation de production > 250 kVA est réalisé au moyen d'un poste de transformation client. Le raccordement du poste client au réseau HTA du distributeur nécessite la mise en œuvre d'une protection NF C13-100 et d'une protection de découplage. Le demandeur transmettra au distributeur un dossier technique pour validation, préalablement à l'achat du matériel. Chaque cas fera l'objet d'une étude particulière.

Pour plus de détails sur la mise en œuvre du poste de transformation HTA/BT client (NF C13-100) voir le fascicule F53.

Dans l'illustration ci-dessous, l'installation de consommation existante ou à créer est à puissance surveillée en local technique privatif, donc avec un coffret ou une borne "ECP-2D" placé en limite de propriété.





3. Injection de la totalité de la production



4. AUTOCONSOMMATION AVEC INJECTION DU SURPLUS

4.1. Production ≤ 36 kVA	28
4.1.1. <i>Branchement individuel neuf ou existant</i>	28
4.1.1.1. <i>Réseau souterrain Type 1</i>	28
4.1.1.2. <i>Réseau souterrain Type 2 Monophasé (dérivation individuelle >30m)</i>	29
4.1.1.3. <i>Réseau souterrain Type 2 Triphasé (dérivation individuelle >30m)</i>	30
4.1.1.4. <i>Réseau aérien</i>	31
4.1.2. <i>Branchement individuel existant</i>	32
4.1.2.1. <i>Coffret réseau souterrain non accessible</i>	32
4.1.3. <i>Branchement collectif neuf ou existant</i>	33
4.1.3.1. <i>Réseau souterrain (Neuf)</i>	33
4.1.3.2. <i>Réseau souterrain (Existant)</i>	34
4.1.3.3. <i>Réseau aérien</i>	35
4.2. Production > 36KVA et ≤ 250 kVA	36
4.2.1. <i>Sur installation de consommation à puissance limitée existante ($P \leq 36$ kVA)</i>	36
4.2.2. <i>Sur installation de consommation à puissance surveillée (36 kVA < $P \leq 250$ kVA) neuve ou existante</i>	36
4.2.3. <i>Sur installation de consommation HTA neuve ou existante</i>	37
4.3. Production > 250 kVA	37

Conditions particulières

- Toute installation de Production qui injecte de l'énergie sur le RPD devra se conformer à l'ensemble des prescriptions de ce chapitre, même s'il n'est pas envisagé de vente d'énergie.
- L'installation devra répondre aux critères du palier technique de la plus élevée des puissances de consommation ou production.
- En BT, les compteurs dédiés à la consommation ou à la production sont identiques, soit les deux en monophasé soit les deux en triphasé.
- Une convention de raccordement d'accès et d'exploitation (CRAE) devra être signée avec le Distributeur afin d'obtenir l'autorisation d'injecter sur le réseau pour les installations BT inférieures à 36 KVA.
- Dans le cas où les solutions techniques de références ne peuvent être respectées, une dérogation peut être établit entre le Distributeur et le demandeur via le document: **Autorisation d'accès et de mis en place d'un coffret de coupure.**

4. Autoconsommation avec injection du surplus

4.1. Production ≤ 36 kVA

4.1.1. Branchement individuel neuf ou existant

4.1.1.1. Réseau souterrain Type 1

Lors d'une installation "consommation/production" en autoconsommation avec vente de surplus" en monophasé ou triphasé, 1 borne CIBE équipée en triphasé devra être posée.

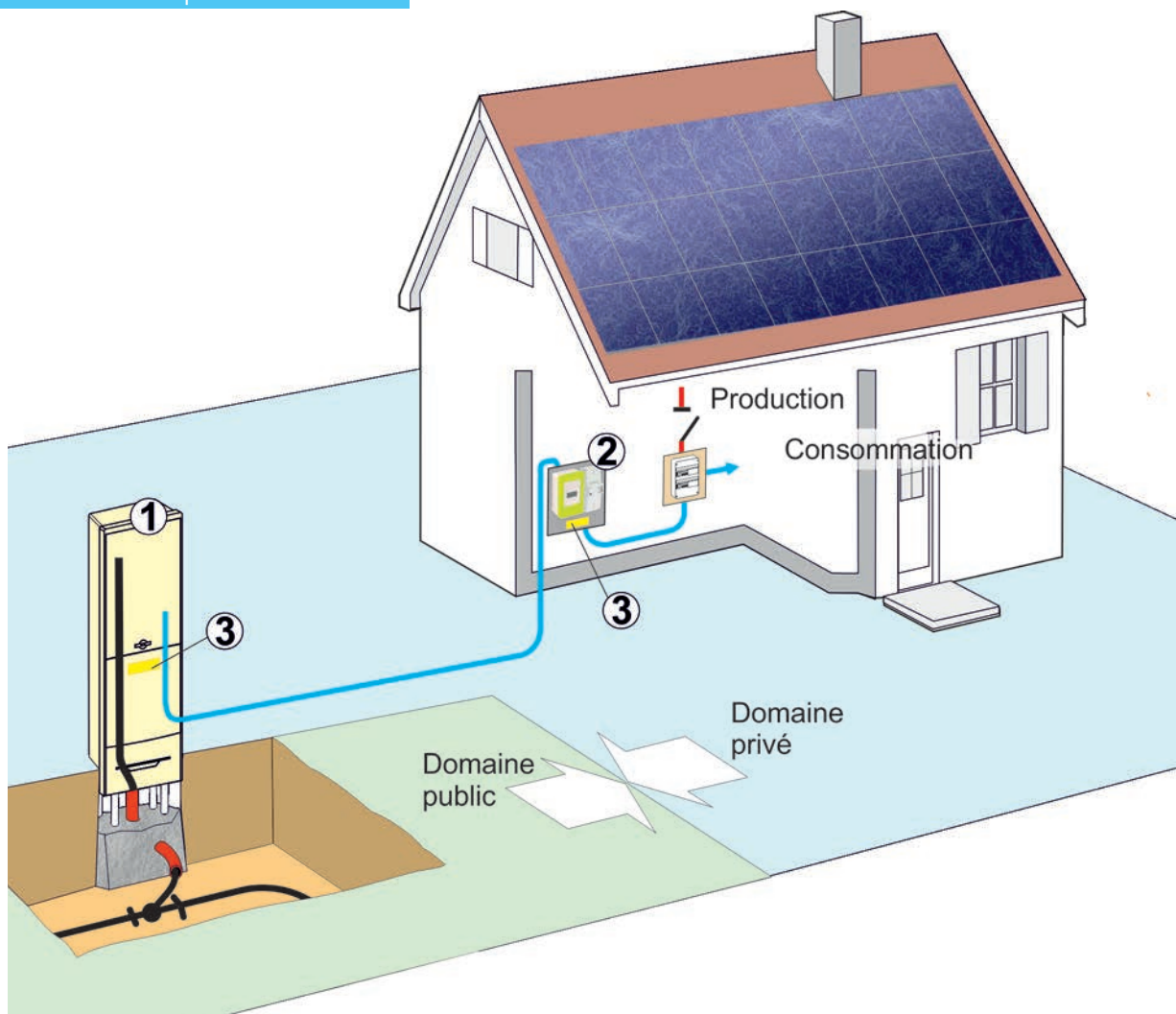
Tableau récapitulatif

Rep	Désignation	N° Nomenclature
1	Borne CIBE équipée pour 1 branchement triphasé 3 x 60 A	676520000
2	Panneau de contrôle pour compteur-disjoncteur monophasé	409201000
	Panneau de contrôle pour compteur-disjoncteur triphasé	409331000
3	Étiquette de signalisation de présence d'une tension autonome à apposer aux compteurs et équipements concernés par la partie "production".	375205000

Nota :

- La borne CIBE devra être posée dans le domaine privé mais accessible depuis le domaine public.
- Pose d'un panneau de contrôle pour compteur-disjoncteur (monophasé ou triphasé) dans le logement pour le compteur communicant.

Solution technique de référence



4. Autoconsommation avec injection du surplus

4.1. Production ≤ 36 kVA

4.1.1. Branchement individuel neuf ou existant

4.1.1.2. Réseau souterrain Type 2 Monophasé (dérivation individuelle >30m)

Lors d'une installation "consommation/production en autoconsommation avec vente de surplus" en monophasé, 1 borne CIBE "1" (schéma ci-dessous) devra être posée dans le domaine privé et accessible depuis le domaine public ainsi qu'une borne CIBE "2" (comptage) posées et accessibles depuis le domaine privée.

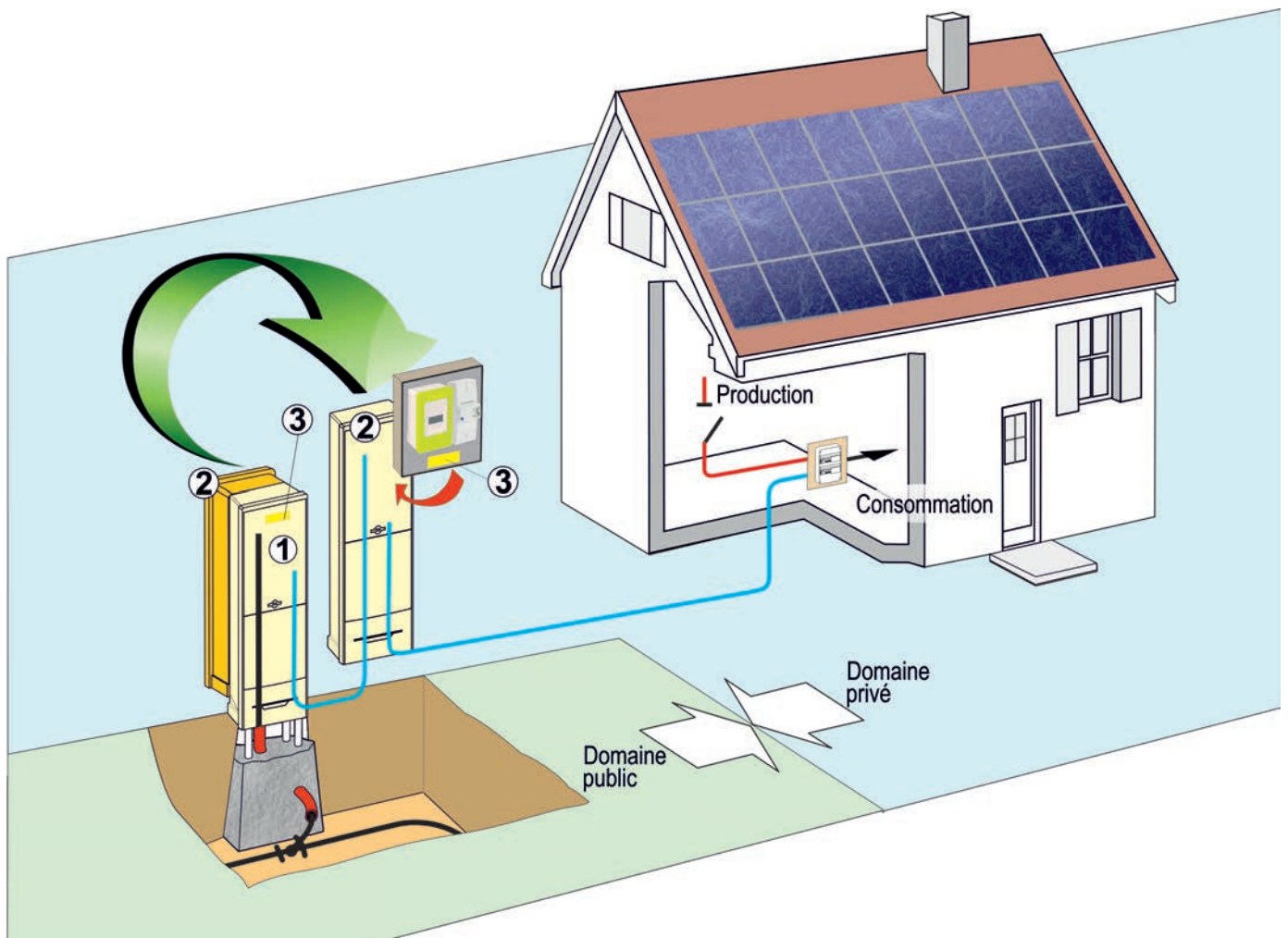
Nota :

- La borne CIBE "1" (schéma ci-dessous) devra être posée dans le domaine privé et accessible depuis le domaine public.
- La borne CIBE "2" devra être posée et accessible depuis le domaine privée.
- Le branchement sera protégé par des fusibles de type aD et des barrettes neutres "T00".

Tableau récapitulatif

Rep	Désignation	N° Nomenclature
1	Borne CIBE équipée pour 1 branchement triphasé 3 x 60 A	676520000
2	Borne CIBE équipée pour 1 branchement Type 2 monophasé	676540000
3	Étiquette de signalisation de présence d'une tension autonome à apposer aux compteurs et équipements concernés par la partie "production".	375205000

Solution technique de référence



4. Autoconsommation avec injection du surplus

4.1. Production ≤ 36 kVA

4.1.1. Branchement individuel neuf ou existant

4.1.1.3. Réseau souterrain Type 2 Triphasé (dérivation individuelle >30m)

Lors d'une installation "consommation/production en autoconsommation avec vente de surplus" en "Type 2" triphasé, 1 borne CIBE "1" devra être posée dans le domaine privé et accessible depuis le domaine public ainsi qu'une borne CGV "2" (comptage) posées et accessibles depuis le domaine privée.

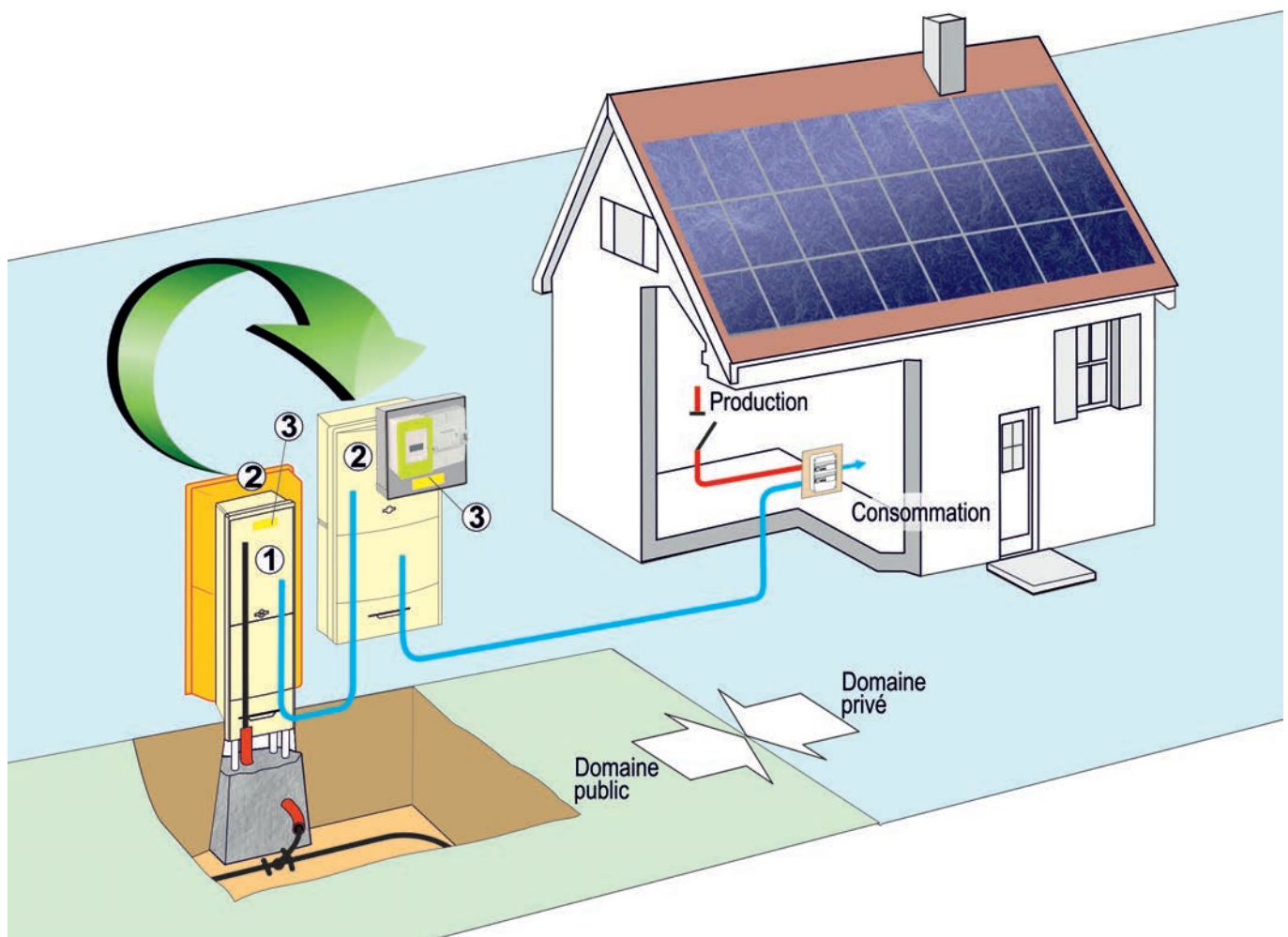
Tableau récapitulatif

Rep	Désignation	N° Nomenclature
1	Borne CIBE équipée pour 1 branchement triphasé 3 x 60 A	676520000
2	Borne CGV équipée pour 1 branchement Type 2 triphasé	676542000
3	Étiquette de signalisation de présence d'une tension autonome à apposer aux compteurs et équipements concernés par la partie "production".	375205000

Nota :

- La borne CIBE devra être posée dans le domaine privé et accessible depuis le domaine public.
- La borne CGV devra être posée et accessible depuis le domaine privée.
- Le branchement sera protégé par des fusibles de type aD et des barrettes neutres "T00".

Solution technique de référence



4. Autoconsommation avec injection du surplus

4.1. Production ≤ 36 kVA

4.1.1. Branchement individuel neuf ou existant

4.1.1.4. Réseau aérien

Lors d'une installation "consommation/production en autoconsommation avec vente de surplus" raccordée via un réseau aérien, un panneau de contrôle pour "compteur-disjoncteur" en monophasé ou triphasé devra être installé.

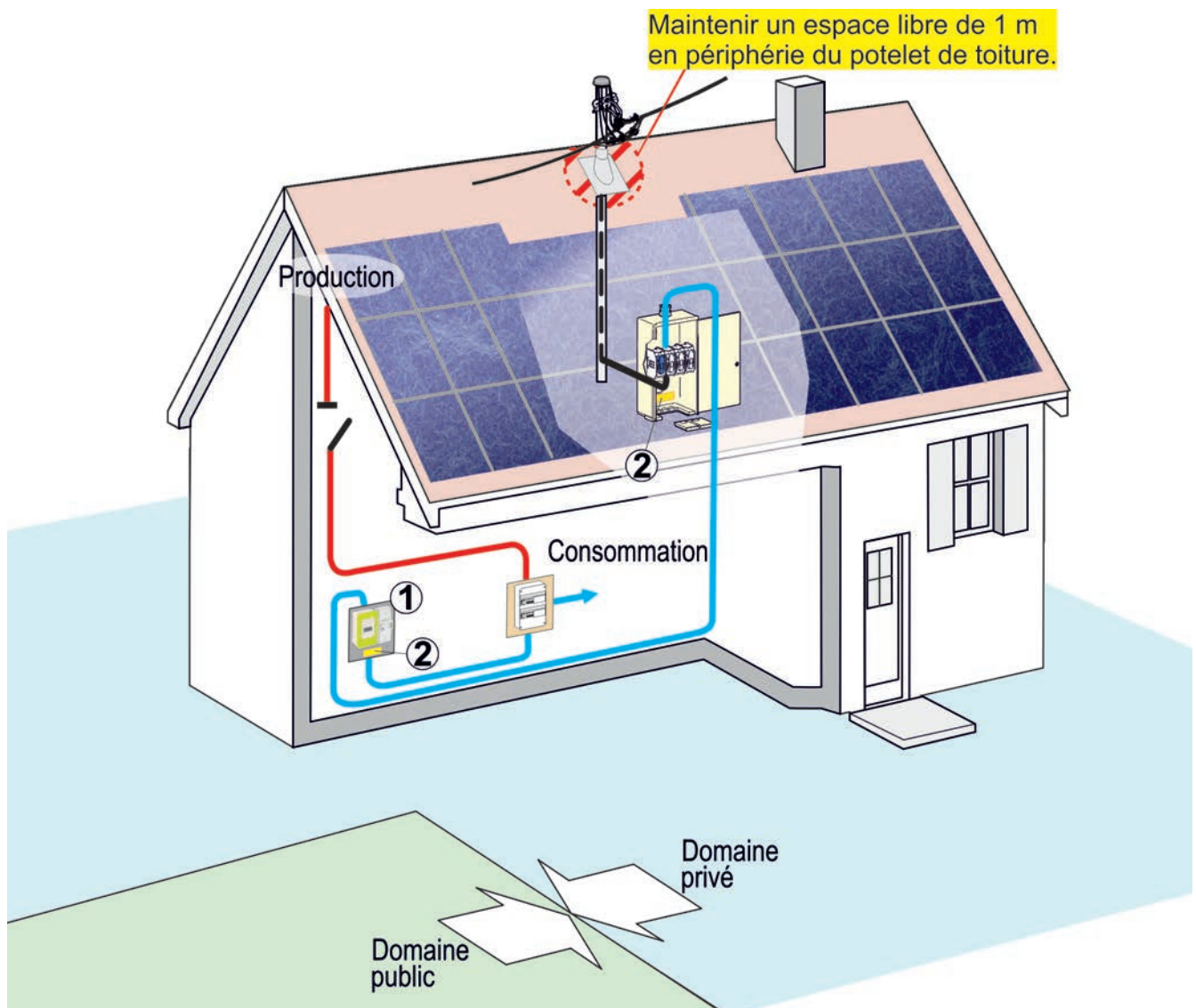
Tableau récapitulatif

Rep	Désignation	N° Nomenclature
1	Panneau de contrôle pour compteur-disjoncteur monophasé	409201000
	Panneau de contrôle pour compteur-disjoncteur triphasé	409331000
2	Étiquette de signalisation de présence d'une tension autonome à apposer aux compteurs et équipements concernés par la partie "production".	375205000

Nota :

- Pose d'un panneau de contrôle pour compteur-disjoncteur (monophasé ou triphasé) dans le logement pour le compteur communicant.
- Le branchement via le coffret S22 sera protégé par des fusibles de type aD et des barrettes neutres "T00".

Solution technique de référence



4. Autoconsommation avec injection du surplus

4.1. Production ≤ 36 kVA

4.1.2. Branchement individuel existant

4.1.2.1. Coffret réseau souterrain non accessible

Lors d'un branchement individuel existant en monophasé ou triphasé avec un coffret CCPI non accessible depuis le domaine public, un panneau de contrôle pour "compteur-disjoncteur" en monophasé ou triphasé devra être installé.

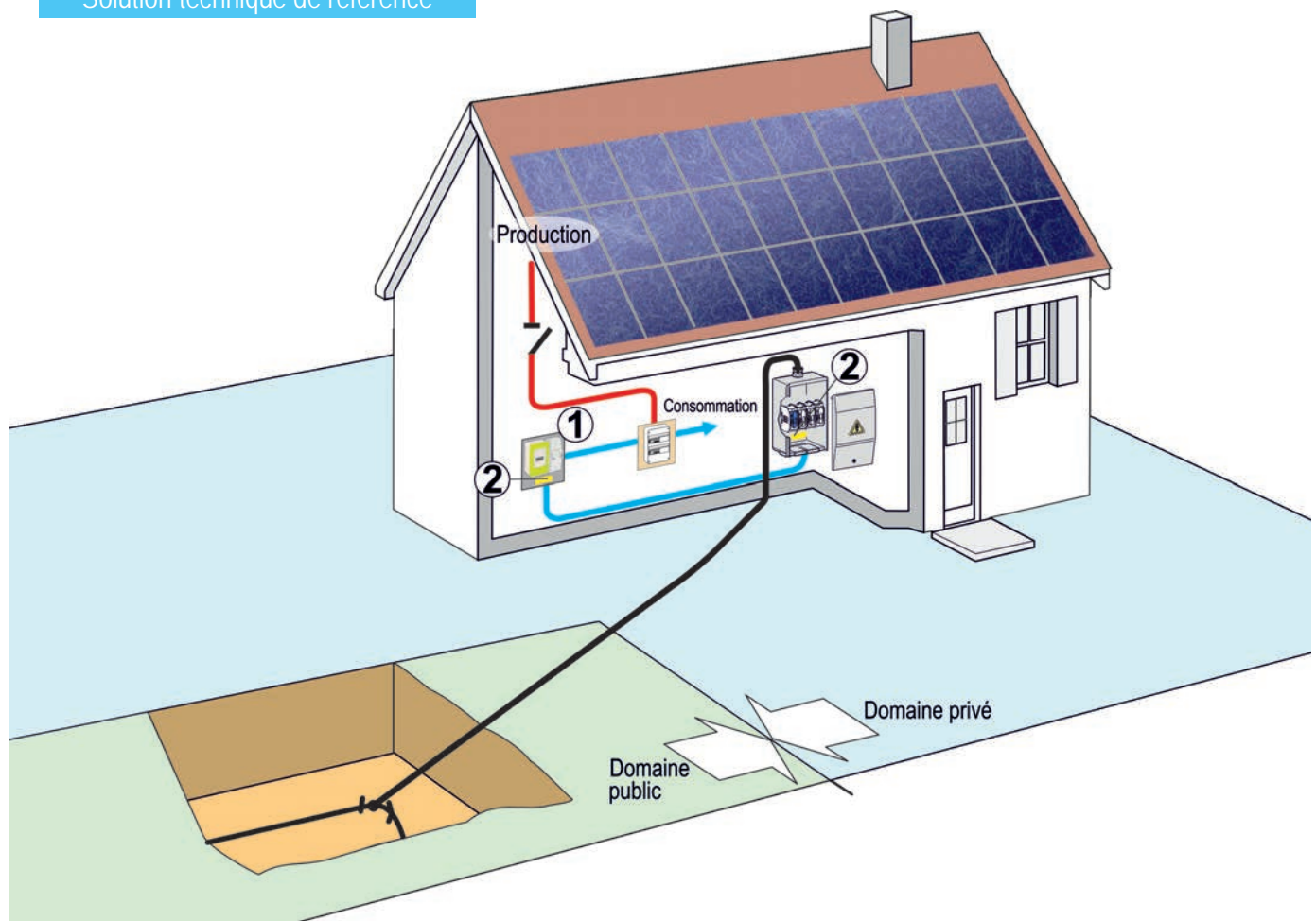
Tableau récapitulatif

Rep	Désignation	N° Nomenclature
1	Panneau de contrôle pour compteur-disjoncteur monophasé	409201000
	Panneau de contrôle pour compteur-disjoncteur triphasé	409331000
2	Étiquette de signalisation de présence d'une tension autonome à apposer aux compteurs et équipements concernés par la partie "production".	375205000

Nota :

- Il sera nécessaire le cas échéant de remplacer le panneau de contrôle par un panneau pour compteur communicant.
- Échange du compteur de consommation par un compteur communicant.
- Le branchement, sera protégé par des fusibles de type aD et des barrettes neutre "T00".

Solution technique de référence



4. Autoconsommation avec injection du surplus

4.1. Production ≤ 36 kVA

4.1.3. Branchement collectif neuf ou existant

4.1.3.1. Réseau souterrain (Neuf)

Lors d'une installation "production en autoconsommation avec vente de surplus" dans un collectif neuf, une platine de contrôle pour "compteur/disjoncteur" pour les parties communes (monophasé ou triphasé) devra être installée.

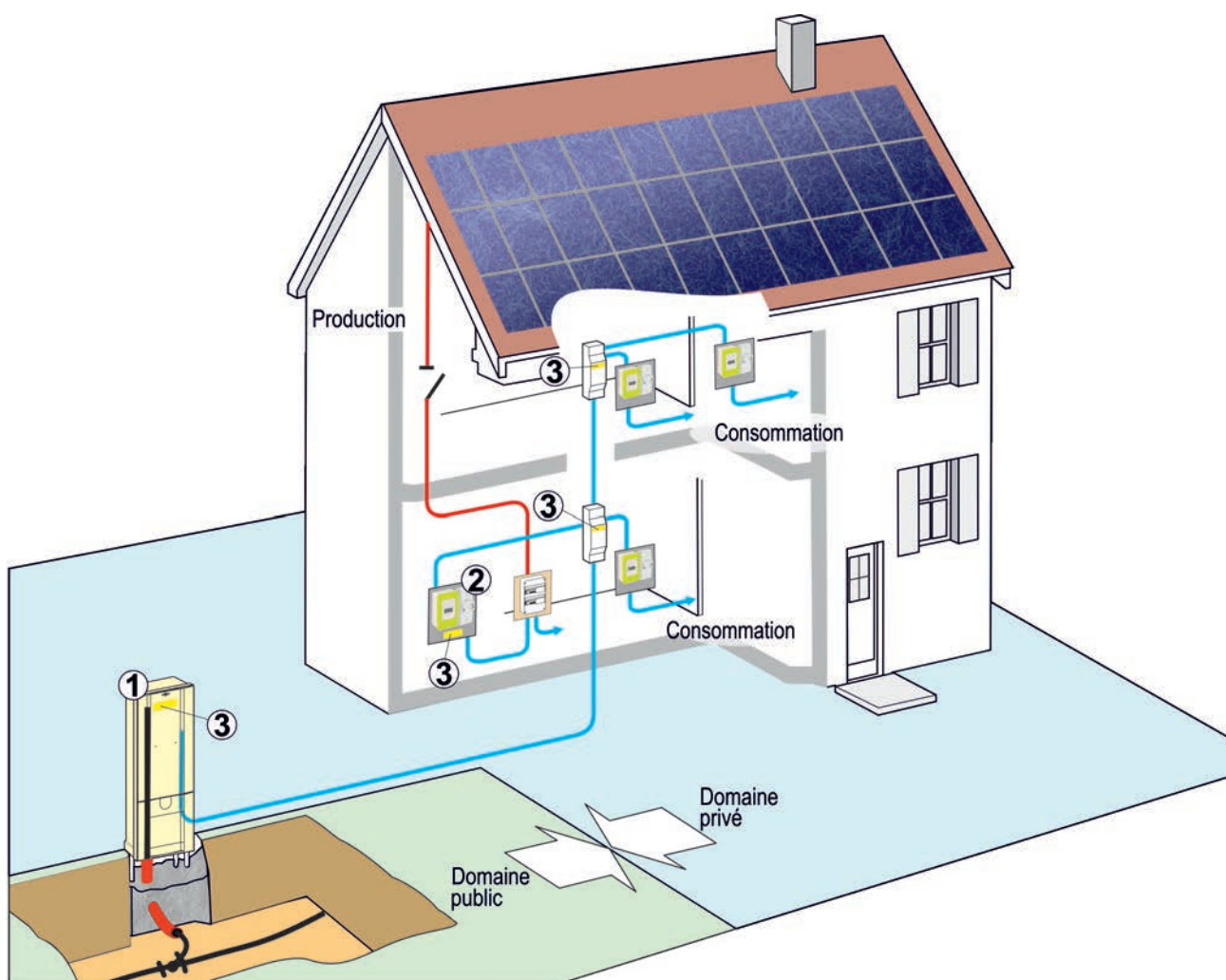
Tableau récapitulatif

Rep	Désignation	N° Nomenclature
1	Borne "ECP2D" de protection 250A ou de sectionnement 400A	676462000
	Coffret "ECP2D" de protection 250A ou de sectionnement 400A	676463000
2	Panneau de contrôle pour compteur-disjoncteur monophasé	409201000
	Panneau de contrôle pour compteur-disjoncteur triphasé	409331000
3	Étiquette de signalisation de présence d'une tension autonome à apposer aux compteurs et équipements concernés par la partie "production".	375205000

Nota:

- La production sera raccordée directement sur le TGBT des communs et protégée dans le distributeur d'étage par des fusibles de type aD et des barrettes neutre "T00".
- Pose d'un panneau de contrôle pour compteur-disjoncteur (monophasé ou triphasé) dans la partie commune pour le compteur communicant.
- En absence de partie commune une installation de "Type 2" sera à réaliser.

Solution technique de référence



4. Autoconsommation avec injection du surplus

4.1. Production $\leq 36\text{kVA}$

4.1.3. Branchement collectif neuf ou existant

4.1.3.2. Réseau souterrain (Existant)

Lors d'une installation "production en autoconsommation avec vente de surplus" dans un collectif existant, une platine de contrôle pour "compteur/disjoncteur" pour les parties communes (monophasée ou triphasée) devra être installée.

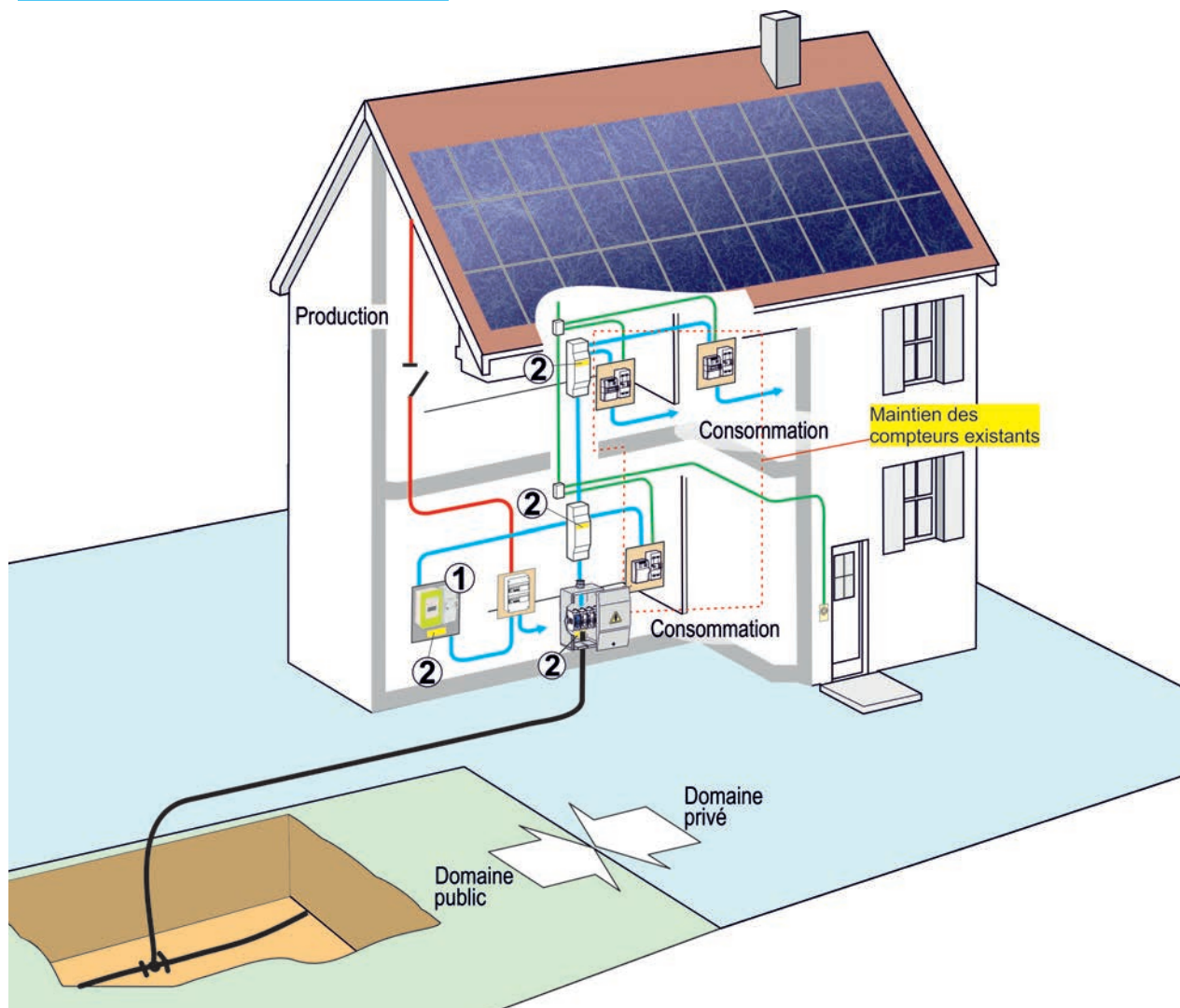
Tableau récapitulatif

Rep	Désignation	N° Nomenclature
1	Panneau de contrôle pour compteur-disjoncteur monophasé	409201000
	Panneau de contrôle pour compteur-disjoncteur triphasé	409331000
2	Étiquette de signalisation de présence d'une tension autonome à apposer aux compteurs et équipements concernés par la partie "production".	375205000

Nota:

- La production sera raccordée directement sur le TGBT des communs et protégée dans le distributeur d'étage par des fusibles de type aD et des barrettes neutre "T00".
- Dans la partie commune il sera nécessaire le cas échéant de remplacer le panneau de contrôle (monophasé ou triphasé) par un panneau pour compteur communicant.
- Maintien des autres compteurs.
- Ne pas rebrancher le téléreport sur le compteur communicant.

Solution technique de référence



4. Autoconsommation avec injection du surplus

4.1. Production ≤36kVA

4.1.3. Branchement collectif neuf ou existant

4.1.3.3. Réseau aérien

Lors d'une installation "production en autoconsommation avec vente de surplus" dans un collectif neuf ou existant, une platine de contrôle pour "compteur/disjoncteur" (monophasé ou triphasé) devra être installée dans la partie commune du collectif.

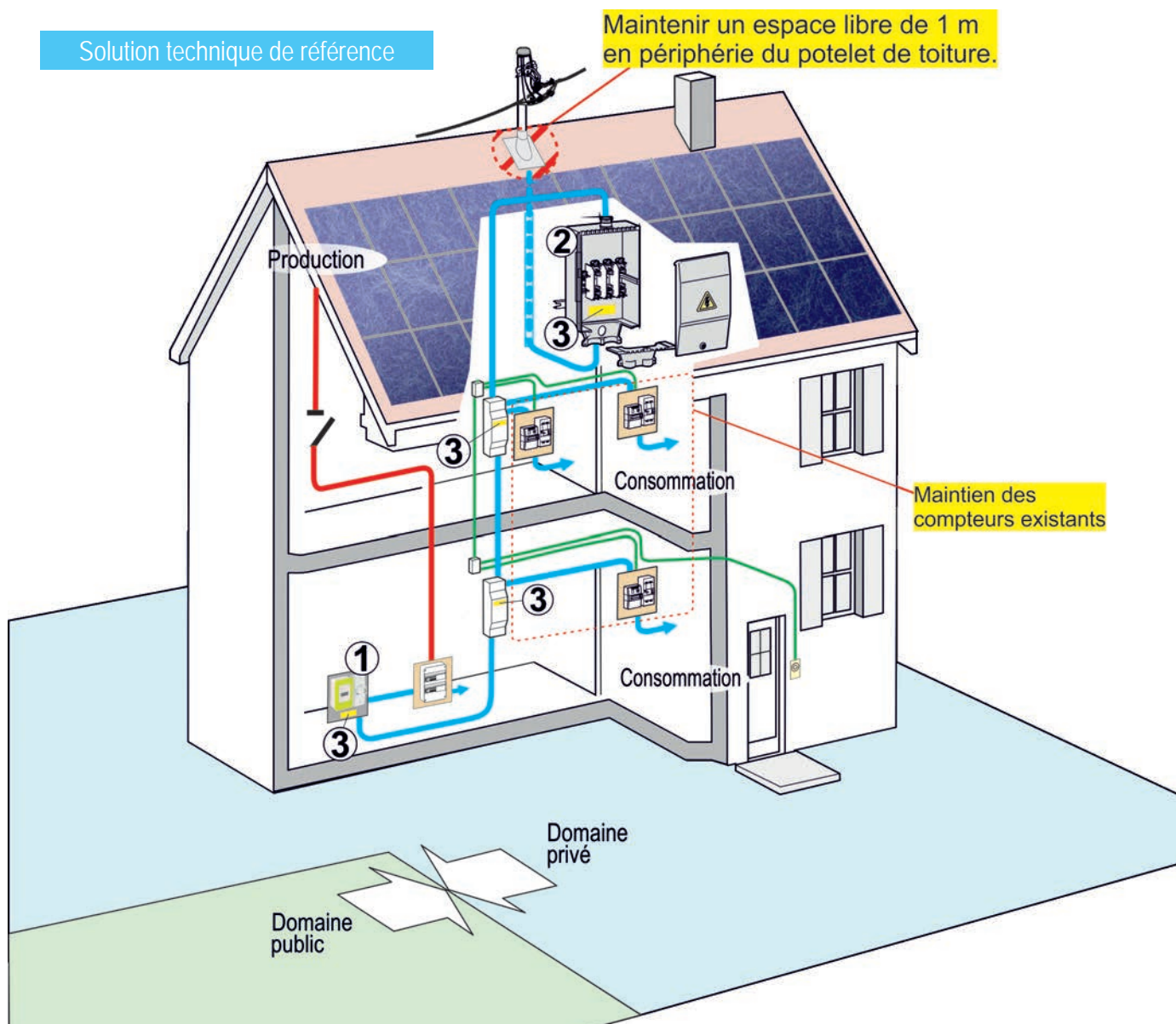
Nota :

- Pose d'un panneau de contrôle pour compteur-disjoncteur (monophasé ou triphasé) dans la partie commune pour le compteur communicant "production et consommation".
- Maintien des autres compteurs.
- Ne pas rebrancher le téléreport sur le compteur communicant.
- En absence de partie commune une installation de "Type 2" sera à réaliser.

Tableau récapitulatif

Rep	Désignation	N° Nomenclature
1	Panneau de contrôle pour compteur-disjoncteur monophasé	409201000
	Panneau de contrôle pour compteur-disjoncteur triphasé	409331000
2	Coffret de branchement sur potelet 3x250A	690216000
	Coffret de branchement sur potelet 3x140A	690249000
3	Étiquette de signalisation de présence d'une tension autonome à apposer aux compteurs et équipements concernés par la partie "production"	375205000

Solution technique de référence



4. Autoconsommation avec injection du surplus

4.2. Production > 36KVA et ≤ 250 kVA

4.2.1. Sur installation de consommation à puissance limitée existante ($P \leq 36$ kVA)

Si la production est supérieure à 36 KVA, l'installation de consommation est modifiée en installation à puissance surveillée.

L'installation fera l'objet d'une étude particulière et devra obtenir l'accord du Distributeur avant la mise sous tension.

Tableau récapitulatif

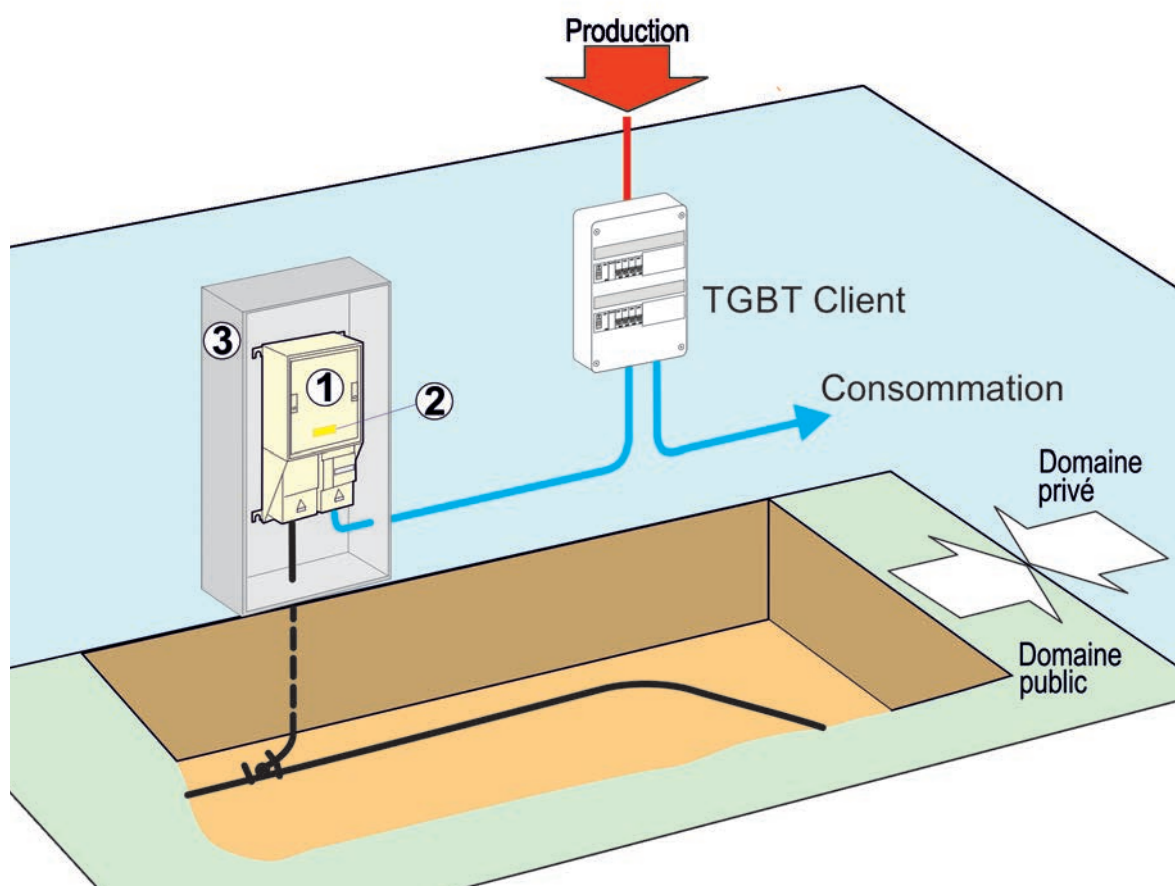
Rep	Désignation	N° Nomenclature
1	Coffret S19 "Palier 2020" pour BPS 100A, Type 1	698012000
	Coffret S19 "Palier 2020" pour BPS 100A, Type 2	698013000
	Coffret S19 "Palier 2020" pour BPS 400A, Type 1	698014000
	Coffret S19 "Palier 2020" pour BPS 400A, Type 2	698015000
2	Étiquette de signalisation de présence d'une tension autonome à apposer aux compteurs et équipements concernés par la partie «production».	375205000
3	Armoire de protection petit modèle pour installation coffret Puissance Surveillée S19 100A	698004000
	Armoire de protection DEPAGNE avec socle, pour installation d'un coffret à Puissance Surveillée S19 et d'un disjoncteur client 400A	698006000

4.2.2. Sur installation de consommation à puissance surveillée (36 kVA < $P \leq 250$ kVA) neuve ou existante

Dans le cas de figure énuméré ci-dessus, une armoire de protection avec un coffret de comptage à puissance surveillée devra être installée dans le domaine privé, mais accessible depuis le domaine public. Le coffret de comptage à puissance surveillé S19 avec "coupe-circuit en amont intégré", sera posé par le Distributeur et raccordé au réseau soit par une boîte de dérivation (si $P < 120$ kVA), soit directement depuis un poste DP (si $P \geq 120$ kVA).

Le coffret est installé dans une armoire de protection fournit et posé en limite de propriété par le client.

Cependant celui-ci peut demander, à ses frais, que son coffret de S19 comptage à puissance surveillé soit installé dans un local technique privé. Dans ce cas, la pose d'un coffret ou d'une borne "ECP2D" (de protection 250A ou de sectionnement 400A) en limite de propriété est nécessaire. La télérelève est assurée par une base GSM ou à défaut par une ligne dédiée posée par le client à ses frais.



4. Autoconsommation avec injection du surplus

4.2.3. Sur installation de consommation HTA neuve ou existante

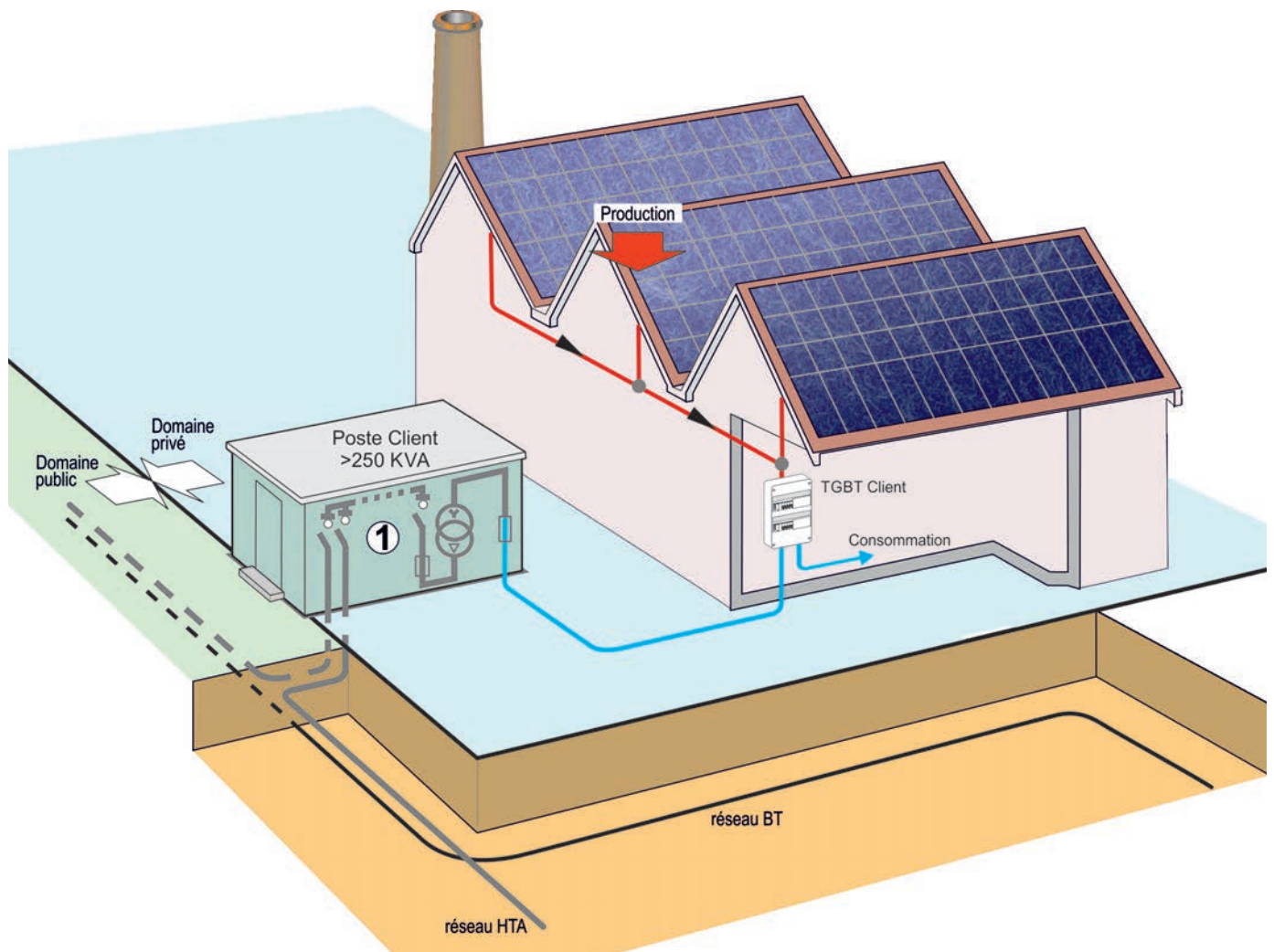
Le raccordement existant ou à créer nécessite la pose d'un compteur et la mise en œuvre d'une protection de découplage en complément de la production NF C13-100. L'installation fera l'objet d'une étude particulière et devra obtenir l'accord du Distributeur avant la mise sous tension.

4.3. Production > 250 kVA

Le raccordement existant ou à créer est réalisé au moyen d'un poste de transformation client. La pose d'un compteur est nécessaire ainsi que la mise en œuvre d'une protection de découplage en complément de la protection NF C13-100. Chaque affaire fera l'objet d'une étude particulière et devra obtenir l'accord du Distributeur avant la mise sous tension.

Tableau récapitulatif

Rep	Désignation	N° Nomenclature
1	Poste de transformation client	



4. Autoconsommation avec injection du surplus

5. AUTOCONSOMMATION SANS INJECTION

5.1.	<i>Branchement individuel souterrain</i>	40
5.2.	<i>Branchement individuel aérien</i>	41
5.3.	<i>Branchement collectif souterrain (Neuf)</i>	42
5.4.	<i>Branchement collectif souterrain (Existant)</i>	43
5.5.	<i>Branchement collectif aérien</i>	44

Conditions particulières

Même s'il n'y a pas d'injection ou de vente d'énergie, le raccordement au réseau public de distribution d'une installation de production requiert:

- la mise en place d'une protection de découplage selon la norme UTE C15-400 et le document de référence publié par ENEDIS NOI-RES_13E,
- la remise d'un certificat de conformité délivré par le CONSUEL sauf cas décrit paragraphe 2.1.

D'autre part, la puissance installée de la production ne peut pas excéder la puissance souscrite de la consommation. Dans tous les cas, une convention d'autoconsommation sans injection sur le réseau ou une convention d'exploitation devra être signée avec le Distributeur.

5. Autoconsommation sans injection

5.1. Branchement individuel souterrain

Lors d'une installation neuve ou existante en souterrain avec une production en "autoconsommation sans injection", la production est raccordée au tableau générale basse tension du client (domaine NF C15-100).

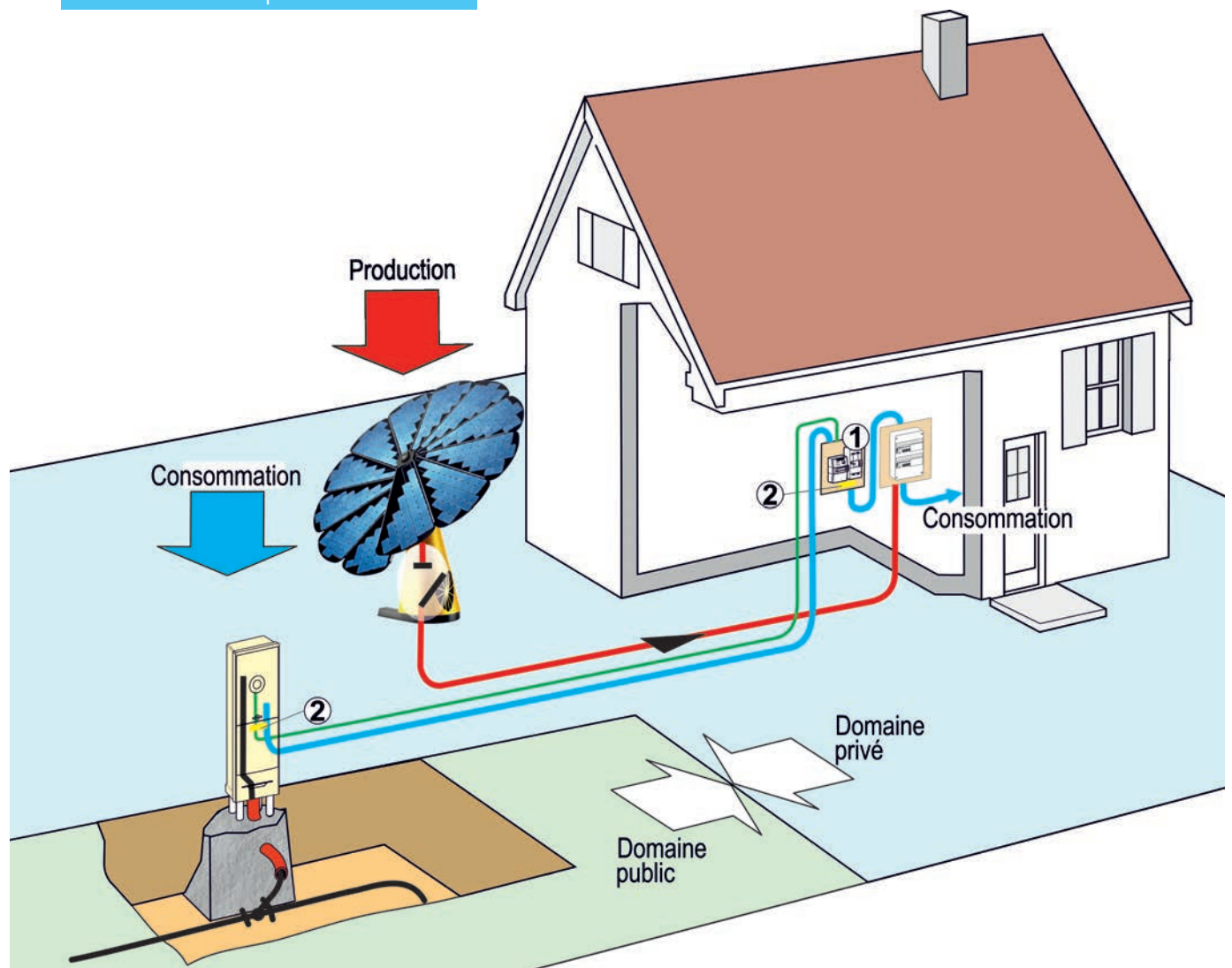
Nota :

- Lors d'une installation existante si le compteur de consommation est mécanique, le panneau de contrôle devra être remplacé et un compteur communicant installé.

Tableau récapitulatif

Rep	Désignation	N° Nomenclature
1	Panneau de contrôle pour compteur-disjoncteur monophasé	409201000
	Panneau de contrôle pour compteur-disjoncteur triphasé	409331000
2	Étiquette de signalisation de présence d'une tension autonome à apposer aux compteurs et équipements concernés par la partie "production".	375205000

Solution technique de référence



5.2. Branchement individuel aérien

Lors d'une installation neuve ou existante en aérien avec une production en "autoconsommation sans injection", la production est raccordée au tableau général basse tension du client (domaine NF C15-100).

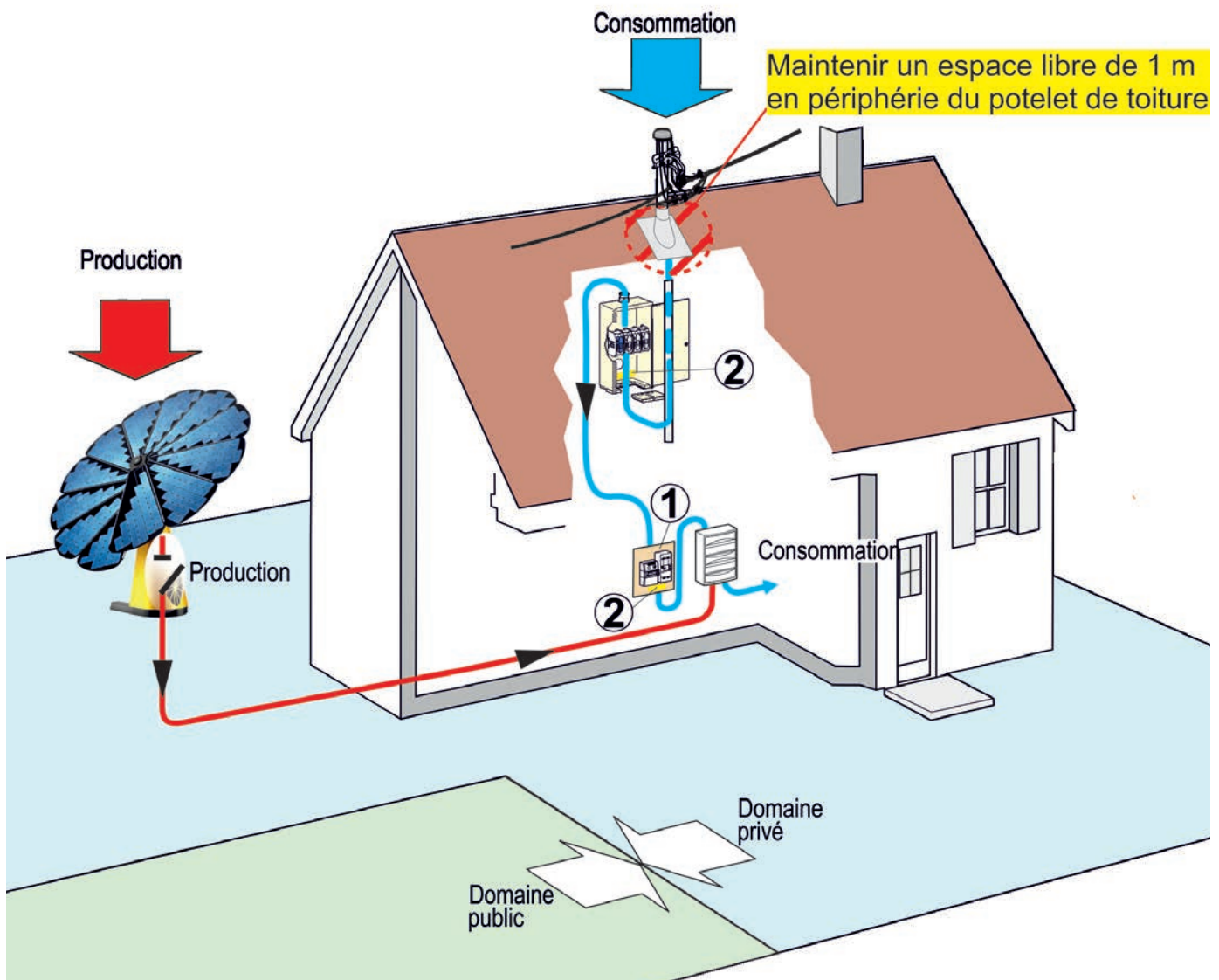
Nota :

- Lors d'une installation existante si le compteur de consommation est mécanique, le panneau de contrôle devra être remplacé et un compteur communicant installé.

Tableau récapitulatif

Rep	Désignation	N° Nomenclature
1	Panneau de contrôle pour compteur-disjoncteur monophasé	409201000
	Panneau de contrôle pour compteur-disjoncteur triphasé	409331000
2	Étiquette de signalisation de présence d'une tension autonome à apposer aux compteurs et équipements concernés par la partie "production".	375205000

Solution technique de référence



5. Autoconsommation sans injection

5.3. Branchement collectif souterrain (Neuf)

Lors d'une installation "autoconsommation sans injection" en souterrain dans un collectif neuf, la production est raccordée au tableau générale basse tension des communs (domaine NF C15-100)

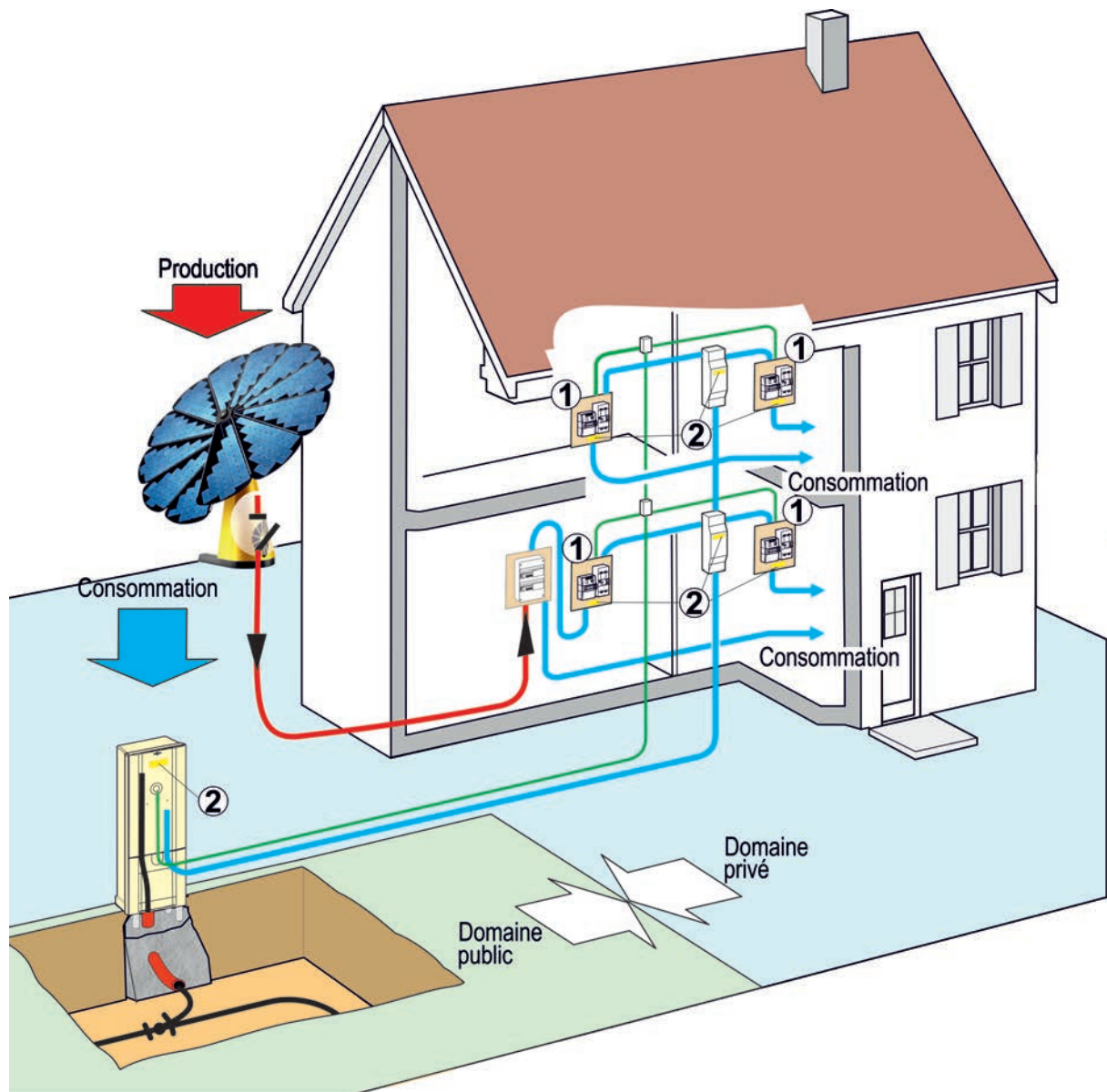
Nota :

- Attention à ne pas rebrancher le téléreport lors de l'installation d'un compteur communicant.

Tableau récapitulatif

Rep	Désignation	N° Nomenclature
1	Panneau de contrôle pour compteur-disjoncteur monophasé	409201000
	Panneau de contrôle pour compteur-disjoncteur triphasé	409331000
2	Étiquette de signalisation de présence d'une tension autonome à apposer aux compteurs et équipements concernés par la partie "production".	375205000

Solution technique de référence



5. Autoconsommation sans injection

5.4. Branchement collectif souterrain (Existant)

Lors d'une installation "autoconsommation sans injection" en souterrain dans un collectif existant, la production est raccordée au tableau générale basse tension des communs (domaine NF C15-100)

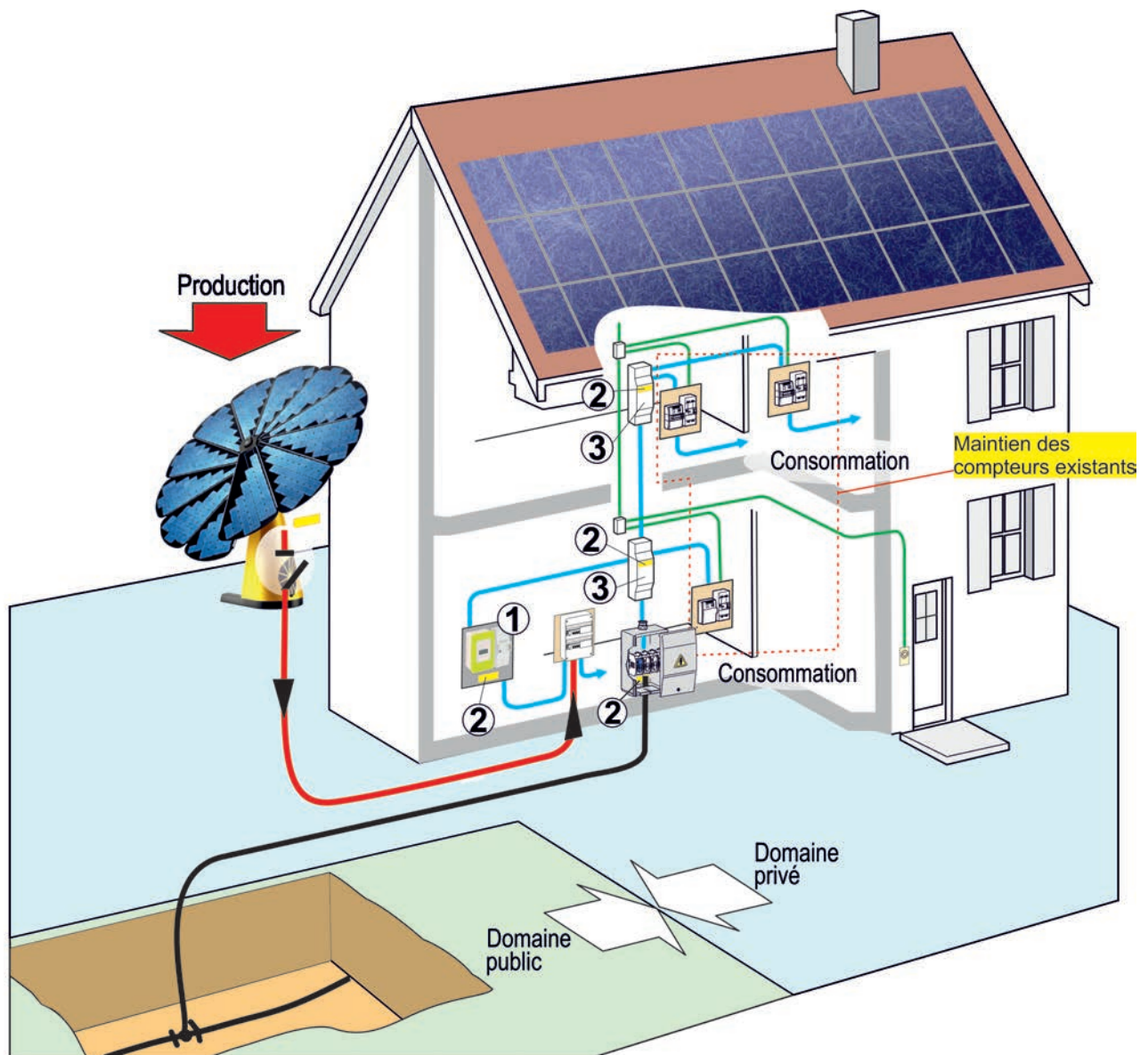
Tableau récapitulatif

Rep	Désignation	N° Nomenclature
1	Panneau de contrôle pour compteur-disjoncteur monophasé	409201000
	Panneau de contrôle pour compteur-disjoncteur triphasé	409331000
2	Étiquette de signalisation de présence d'une tension autonome à apposer aux compteurs et équipements concernés par la partie "production".	375205000

Nota :

- Lors d'une installation existante si le compteur commun est mécanique, le panneau de contrôle devra être remplacé et un compteur communicant installé.
- Attention à ne pas rebrancher le téléreport lors de l'installation d'un compteur communicant.

Solution technique de référence



5. Autoconsommation sans injection

5.5. Branchement collectif aérien

Lors d'une installation "autoconsommation sans injection" en aérien dans un collectif neuf ou existant, la production est raccordée au tableau générale basse tension des communs (domaine NF C15-100).

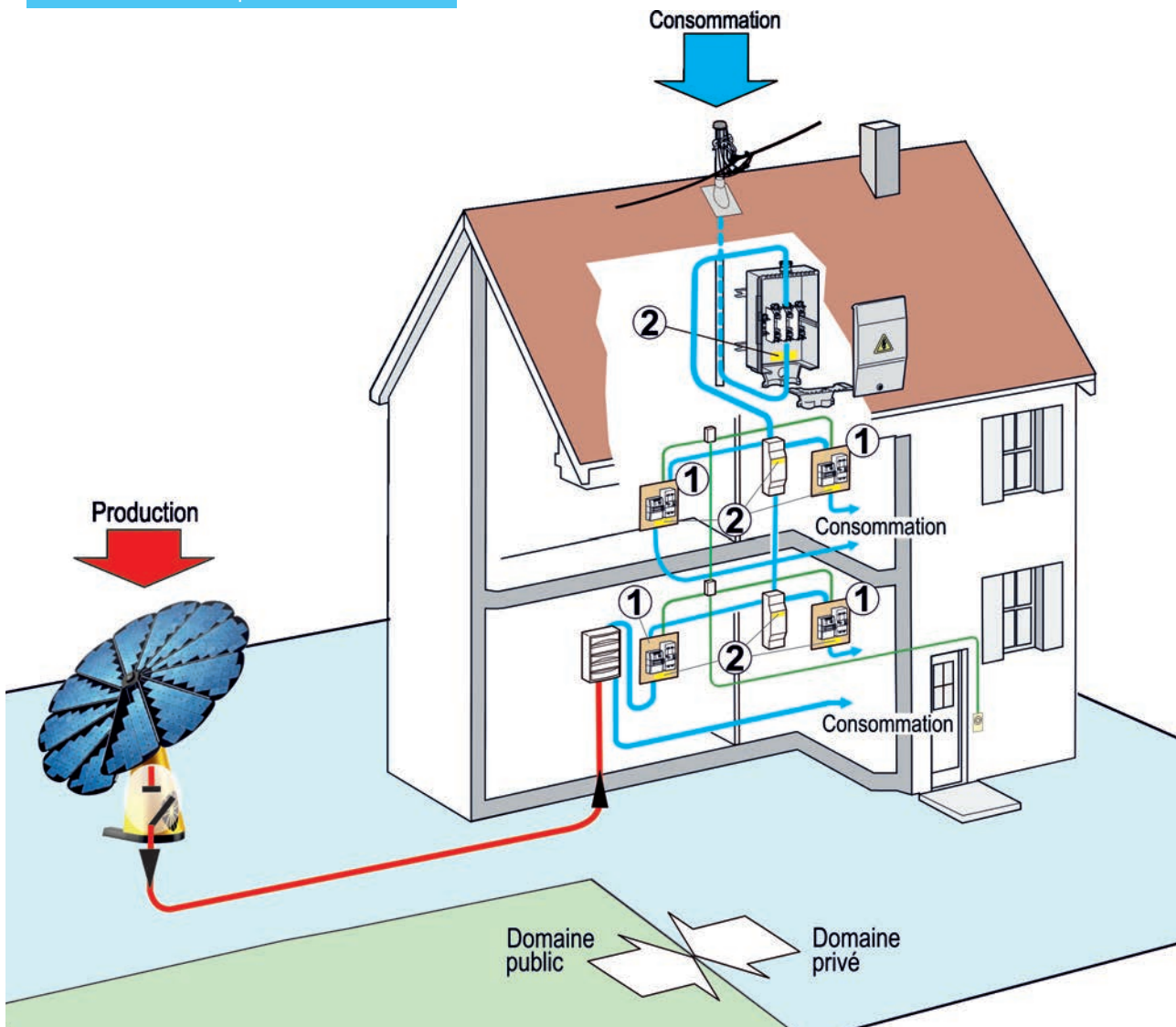
Tableau récapitulatif

Rep	Désignation	N° Nomenclature
1	Panneau de contrôle pour compteur-disjoncteur monophasé	409201000
	Panneau de contrôle pour compteur-disjoncteur triphasé	409331000
2	Étiquette de signalisation de présence d'une tension autonome à apposer aux compteurs et équipements concernés par la partie "production".	375205000

Nota :

- Lors d'une installation existante si le compteur commun est mécanique, le panneau de contrôle devra être remplacé et un compteur communicant installé.
- Attention à ne pas rebrancher le téléreport lors de l'installation d'un compteur communicant.

Solution technique de référence



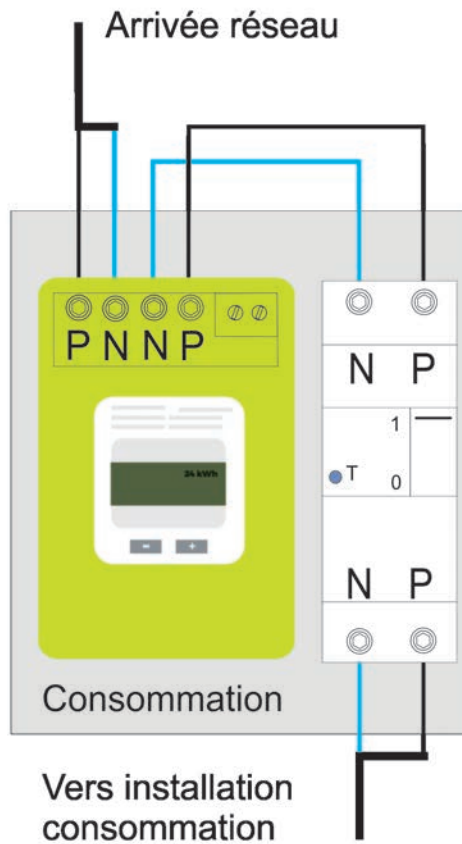
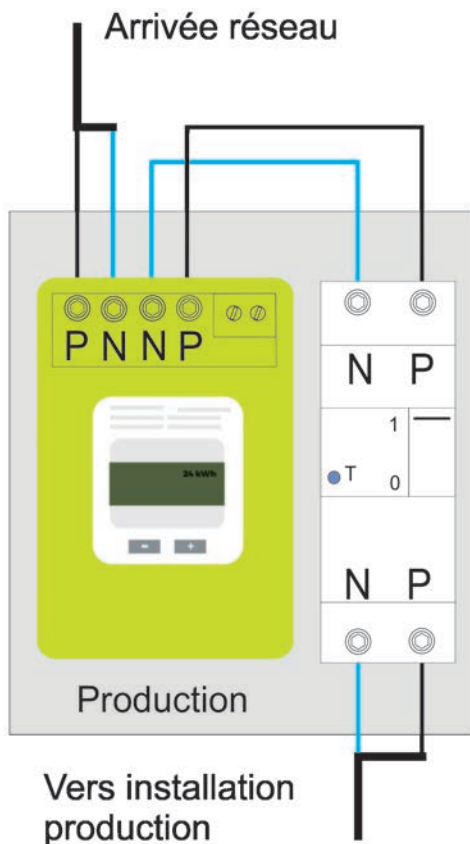
6. SCHÉMAS CÂBLAGE PANNEAUX COMPTEURS

6.1.	Schémas vente totale	46
6.1.1.	Schéma monophasé	46
6.1.2.	Schéma triphasé	46
6.2.	Schémas vente du surplus.....	47
6.2.1.	Schéma monophasé	47
6.2.2.	Schéma triphasé	47

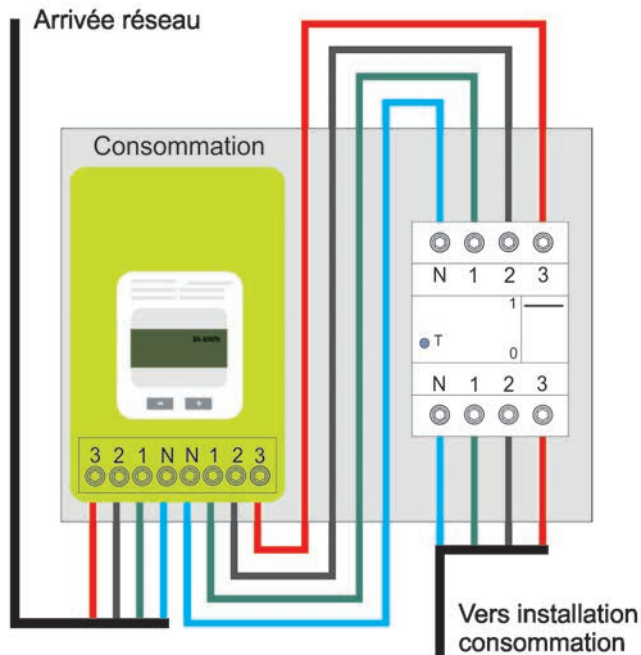
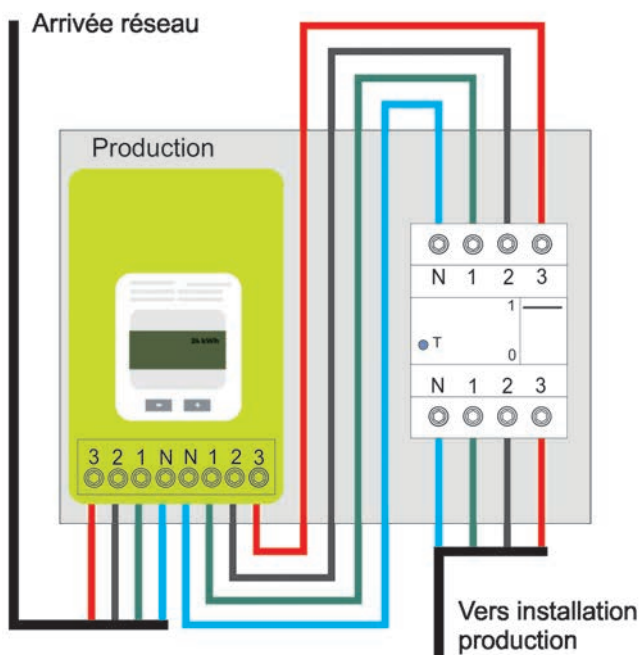
6. Schémas câblage panneaux compteurs

6.1. Schémas vente totale

6.1.1. Schéma monophasé



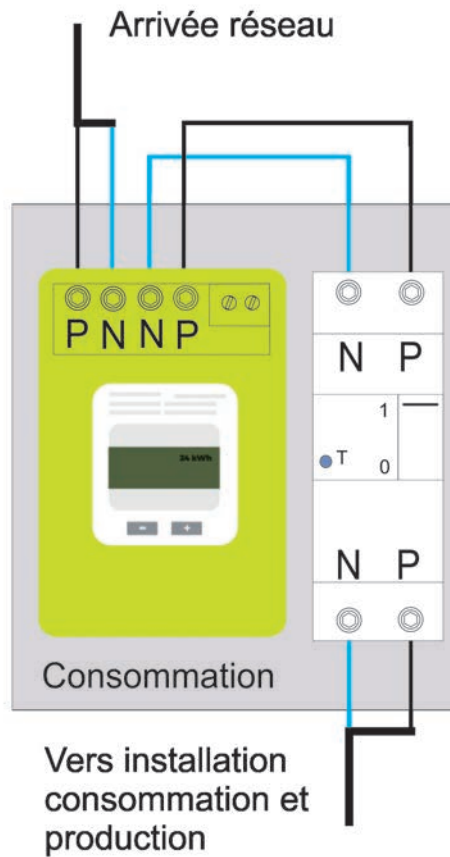
6.1.2. Schéma triphasé



6. Schémas câblage panneaux compteurs

6.2. Schémas vente du surplus

6.2.1. Schéma monophasé



6.2.2. Schéma triphasé

